



HAL
open science

Quelques aspects de l'éducation cavalière dans les cités grecques (Ve-Ier siècle av. J.-C.)

Jérémy Clement

► **To cite this version:**

Jérémy Clement. Quelques aspects de l'éducation cavalière dans les cités grecques (Ve-Ier siècle av. J.-C.). I quaderni del ramo d'oro, 2017. hal-03850721

HAL Id: hal-03850721

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03850721>

Submitted on 14 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUELQUES ASPECTS DE L'ÉDUCATION CAVALIÈRE DANS LES CITÉS GRECQUES (V^E - I^{ER} SIÈCLE AV. J.-C.)

Carnéade disait que les enfants des riches et des rois n'apprennent vraiment bien que l'équitation et rien d'autre, car, disait-il, si dans leurs exercices le maître les flatte en les couvrant d'éloges et leur concurrent à la lutte en se laissant battre, le cheval, lui, ne sachant pas qui est un simple particulier ou un chef ou un riche ou un pauvre et ne s'en souciant point, jette à bas quiconque ne sait pas monter¹.

Dénonçant les flatteurs qui entourent les élites et les laissent indûment gagner dans tous les exercices, Plutarque invoque une parole de Carnéade de Cyrène, scholarque de l'Académie dans la première moitié du II^e siècle². Carnéade considère qu'il n'y a pas de meilleur maître que le cheval car, ne cédant jamais à la flagornerie, il met l'enfant face à ses réelles capacités. Ce trait de *parrhêsia* de Carnéade a le mérite de rappeler une évidence qui a pourtant largement échappé à soixante-dix ans d'historiographie sur l'éducation grecque³ : la formation équestre est une composante incontournable de l'éducation des élites en Grèce ancienne. La confrontation du jeune garçon à l'animal est perçue comme une mise à l'épreuve qui permet à la fois d'entrevoir ses capacités physiques et de révéler sa force de caractère. L'exercice devient ainsi un examen complet des potentialités du corps et de l'âme, ce qui n'est pas sans intérêt puisque le jeune garçon est destiné par son milieu social à assumer des responsabilités politiques. Autant dire qu'aux yeux des Grecs, cette formation équestre n'inclut pas seulement l'apprentissage des techniques fondamentales de l'équitation. Elle comprend aussi un aspect moral et la transmission de valeurs propres à la culture des élites si bien qu'il ne s'agit pas tant d'équitation que d'une éducation cavalière. De toutes les activités sportives affectionnées par

¹ Plut. *Mor.* 58 f - 59 a : Καρνεάδης δ'ἔλεγε ὅτι πλουσίων καὶ βασιλέων παῖδες ἵππεύειν μόνον, ἄλλο δ' οὐδὲν εἶ καὶ καλῶς μανθάνουσι· κολακεύει γὰρ αὐτοὺς ἐν ταῖς διατριβαῖς ὁ διδάσκαλος ἐπαινῶν καὶ ὁ προσπαλαῖον ἵποκατακλινόμενος, ὁ δ' ἵππος, οὐκ εἰδὼς οὐδὲ φροντίζων ὅστις ιδιώτης ἢ ἄρχων ἢ πλούσιος ἢ πένης, ἐκτραχηλίζει τοὺς μὴ δυναμένους ὀχεῖσθαι. (Trad. KLAERR ET AL. 1989).

² Sur sa vie et son œuvre, voir LEVY 1997, pp. 195-209 et la notice de T. Dorandi dans *DPhA*, II, C42.

³ Sur l'éducation en général, la synthèse de MARROU 1981 (1948) est toujours précieuse. On pourra aussi se reporter au manuel de LEGRAS 1998. Sur l'éphébie attique : PELEKIDIS 1962 ; PERRIN-SAMINADAYAR 2004 ; PERRIN-SAMINADAYAR 2007 ; KNOEPFLER 2015. Sur les éphébies hors d'Athènes : HIN 2007 ; CHANKOWSKI 2010. Sur le rôle du gymnase : DELORME 1960 ; GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993 ; GAUTHIER 1995 ; KAH - SCHOLZ 2004. Sur l'Égypte lagide : LEGRAS 1999 ; CRIBIORE 2001. Le cas particulier de Cyrène a été également mis en lumière par CORDIANO 1997 ; 2001 ; 2007 ; 2009. Seul PLEKET 2012 rassemble quelques indices sur l'existence d'un enseignement équestre encadré par les institutions de la cité. Cette bibliographie foisonnante n'a négligé ni l'éducation intellectuelle ni la formation physique et sportive des jeunes gens. Pourtant, la formation équestre n'occupe dans cette production scientifique qu'une place très marginale qui ne reflète pas l'importance qu'elle avait aux yeux des Grecs. En d'autres termes, la façon dont se diffuse la culture équestre dans la société grecque, les lieux et les méthodes d'apprentissage de l'équitation mais aussi l'éventuelle transmission des savoirs hippologiques demeurent très méconnus.

les Grecs, l'équitation est probablement l'une des plus exigeantes du point de vue de la technicité requise et de l'entraînement nécessaire pour atteindre un niveau de pratique satisfaisant, *a fortiori* si l'objectif est de maîtriser des exercices militaires tels que le lancer de javelots, la poursuite en terrain irrégulier, le saut d'obstacles ou encore la charge.

A. Martin est le premier historien à s'être posé la question de l'apprentissage de l'équitation dans la synthèse, encore utile, qu'il a consacrée aux cavaliers athéniens en 1886⁴. Il y souligne les difficultés des Athéniens dans la discipline mais la considère comme partie intégrante de la formation des éphèbes, une idée que P. Girard a ensuite repris et développé dans une somme sur l'éducation à Athènes trois ans plus tard⁵. Il y défend notamment le fait qu'une partie des éphèbes est sélectionnée sur des critères censitaires pour effectuer un service équestre et il pense identifier cette cavalerie éphébique à plusieurs moments de l'histoire athénienne. Le travail de ces deux historiens, adoubé par les encyclopédies de la fin du XIX^e siècle⁶, n'a plus réellement été discuté par la suite. En effet, malgré les nombreuses études consacrées à l'éducation dans le monde grec, aucune d'elles ne s'est véritablement intéressée aux vecteurs de transmission des savoirs et des techniques équestres.

Pourtant, la question a son importance. En effet, devons-nous considérer, comme A. Martin et P. Girard, que l'équitation et le combat monté ont fait partie du programme éducatif que les cités avaient conçu pour leur jeunesse ou, au contraire, comme semble le suggérer l'absence de discussion dans les ouvrages récents, que l'équitation a été marginalisée par la cité et abandonnée à la sphère sociale où l'on en affectionnait la pratique, c'est-à-dire le petit cercle des familles riches, aristocratiques ou parvenues ? Dans ce cas, l'équitation serait restée une formation relevant d'une initiative privée, d'une éducation familiale et de stratégies de reproduction sociale.

I. LA TRANSMISSION FAMILIALE DE LA CULTURE ÉQUESTRE

En dépit des risques inhérents à une pratique précoce et fréquente de l'équitation⁷, l'iconographie des vases attiques d'époque classique confirme qu'elle fut parfois enseignée de bonne heure aux enfants. Dans les *Lois*, la cité idéale de Platon prend parfois des allures de cité cavalière lorsque le philosophe athénien préconise l'apprentissage de l'équitation dès l'âge de six ans révolus⁸, un apprentissage qui se déroulerait sur des terrains d'entraînement aménagés

⁴ MARTIN 1886, pp. 398-411.

⁵ GIRARD 1889, pp. 277-288.

⁶ G. Lafaye, s. v. *equitatio*, DAREMBERG - SAGLIO 1892, II, pp. 750-751.

⁷ Les troubles physiologiques que peut engendrer une pratique intensive de l'équitation sont déjà bien connus d'Hippocrate au V^e s. av. J.-C. (*Aff.* 1. 3 ; *Aër.* 22. 4-13) : les *νέδματα* (des douleurs articulaires des hanches jusqu'aux avant-bras et aux jambes pouvant provoquer des boiteries), *ἰσχιάς* (une affection des hanches, des sciatiques) et la *ποδαγγίη* (la goutte). Le médecin grec souligne aussi la fréquence chez les cavaliers des fistules anales (*Fist.* 1. 1) dont Paul-Émile eut à souffrir à son retour de Macédoine (*Liv.* 45. 39. 17). Enfin, Hippocrate pensait que l'équitation rendait les Scythes inaptes au coût (*Aër.* 22. 1). D'autres auteurs ont néanmoins relayé une tradition plus positive sur les effets de l'équitation : Aristote affirmait que sa pratique favorisait l'ardeur sexuelle (*Pr.* 4. 11), Pline affirmait qu'elle était excellente pour les hanches et l'estomac (*Plin. Nat.* 28. 14) et Galien qu'elle était utile au développement de l'enfant (*San. Tu.* 1. 8 ; 2. 9).

⁸ Plat. *Leg.* 7. 794 c.

à l'extérieur de la ville⁹ sous la surveillance de maîtres spécialisés employés par la cité¹⁰. Les jeunes gens devraient également accompagner à cheval l'armée en campagne pour apprendre de l'exemple de leurs parents¹¹. Même si cet essai de constitution n'a jamais connu d'application et qu'il demeure un exercice théorique¹², l'âge qui y est proposé pour débiter l'équitation s'inspire peut-être d'un usage déjà en vigueur car, à l'époque impériale, c'est encore à partir de l'âge de sept ans que Galien recommande la pratique équestre¹³. Dans la conception grecque d'une vie humaine divisée en cycles de sept années, l'âge de sept ans correspond à la transition entre le premier âge, celui du *paidíon* qui perd ses dents de laits, et le deuxième âge, celui du *país* qui entre dans la puberté¹⁴. Devenu maître de lui-même, le jeune garçon est désormais considéré comme apte à prendre le contrôle d'un animal¹⁵.

En outre, on peut en trouver des témoignages iconographiques de cet apprentissage sur les *chóes*, de petits vases imitant la forme d'une *oinochóe* et sur la panse desquels sont peintes des scènes associées à l'enfance¹⁶. Ces vases sont offerts par les Athéniens à leurs enfants à l'occasion de des fêtes des Anthestéries. Du VI^e au V^e siècle, leur imagerie rassemble les différents marqueurs de l'enfance : usage des jouets, présence d'animaux et entraînements sportifs de leur *paidéia*¹⁷. Or, les exercices d'équitation apparaissent à plusieurs reprises comme l'une des activités des personnages figurés sur les *chóes*. Les membres courts et potelés de ces derniers ne laissent aucun doute sur le fait que l'artiste a cherché à représenter des enfants. Leur niveau de maîtrise technique y est certainement sublimé par une projection des espoirs parentaux. L'un d'entre eux impose à son cheval de se baisser en fléchissant les membres postérieurs et en allongeant les antérieurs¹⁸. C'est une figure décrite par Xénophon et qui, selon la tradition, avait été enseignée par Alexandre à Bucéphale¹⁹. Elle était jugée pratique pour aider un cavalier de petite taille à enfourcher sa monture²⁰. Un autre *país* exerce son cheval au saut d'obstacle²¹.

⁹ Leg. 7. 804 c - e.

¹⁰ Leg. 7. 813 e.

¹¹ Plat. *Resp.* 5. 467 e.

¹² Voir l'analyse de PIERART 2008, pp. 358-372.

¹³ Gal. *San. Tu.* 1. 8 ; 2. 9.

¹⁴ WEST 1971, pp. 376-377. Cette division du développement biologique de l'être humain était déjà théorisée dans le corpus hippocratique.

¹⁵ Avant sept ans, les jouets et les jeux des enfants préfigurent la maîtrise de l'animal. En effet, les enfants simulent la chevauchée sur un bâton et s'amuse avec des animaux à roulettes dont la production est très largement dominée par les chevaux (voir DASEN 2011, pp. 54-55 et 2012, pp. 14-17).

¹⁶ HAMILTON R. 1992, pp. 113-121.

¹⁷ Voir les études de RÜHFEL 1984, 128-174 et SEIFERT 2011, 108-138.

¹⁸ Kyoto. CVA *Japan*, I, pl. IV.3.B *Chóus* attique à figures rouges (dernier tiers du V^e siècle). Beazley Archive Pottery Database (BAPD): n° 7232.

¹⁹ Xen. *Eq.* 6. 16. Pour Bucéphale : Diod. Sic. 17. 76. 6 et Curt. 6. 5. 18 qui la prennent à tort pour une proskynèse du cheval reconnaissant le roi.

²⁰ Les chevaux grecs n'étaient pas très grands dans l'Antiquité puisque leur taille moyenne au garrot n'excédait pas 1,45 m pour des chevaux de monte. Il devait être possible de sélectionner de petits chevaux pour l'apprentissage des enfants comme on le fait aujourd'hui dans les poney-club.

²¹ Louvre G 580. *Chóus* à figures rouges (400-370 av. J.-C.). HAMILTON R. 1992, p. 35.

Photographie sur la base Atlas du musée du Louvre:

http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=car_not_frame&idNotice=13353&langue=fr.

Par ailleurs, la leçon d'équitation est un thème récurrent des vases attiques. Elle met en scène des garçons qui s'entraînent à différents exercices équestres sous le regard d'un homme chauve, barbu, vêtu d'un *exomis* et tenant dans sa main gauche un bâton : l'un d'eux se hisse avec peine sur le dos du cheval et reçoit l'assistance de l'homme barbu²² ; un autre entreprend d'enfourcher sa monture en s'élevant à l'aide d'une perche, tandis que l'homme barbu, tendant le bras en sa direction, lui lance des conseils ou des avertissements²³ ; enfin, un jeune cavalier fait réaliser une levade à sa monture et tend le bras droit comme pour chercher son équilibre, sous le regard impassible de l'homme barbu²⁴. Si l'on se fie à ces représentations, l'apprentissage équestre des enfants et des adolescents athéniens pouvait donc comprendre la mise en selle, la conduite du cheval et la réalisation de quelques figures.

Le personnage de l'homme mûr revient de manière constante aux côtés des jeunes cavaliers. Son investissement dans la scène et le port du bâton, symbole d'autorité, indiquent qu'il assume la fonction de professeur. Par ailleurs, sa représentation stéréotypée et son vêtement, l'*exomis*, généralement porté par les esclaves et les travailleurs manuels, laissent penser qu'il s'agit de la figure du professeur d'équitation, soit un homme libre rémunéré par la famille, soit un esclave lui appartenant. Platon aspire à une cité dans laquelle la formation militaire et équestre de tous les jeunes gens, garçons comme filles, serait confiée aux bons soins de maîtres communs à tous et stipendiés par la cité²⁵, mais nous savons sur ce point que la réalité est bien différente dans la plupart des cités²⁶. En effet, Aristote rappelle que rares sont les cités qui prennent en charge l'éducation de la jeunesse, la plupart d'entre elles abandonnent cette question à l'initiative privée :

Il faut donc examiner – d'abord si l'on doit établir quelque réglementation au sujet des enfants ; - ensuite, s'il est avantageux de laisser le soin de leur éducation [celle des enfants] à la communauté ou à des démarches individuelles (ce qui se fait encore aujourd'hui dans un très grand nombre de cités) – en troisième lieu, sous quelle forme elle doit se faire²⁷.

À l'époque d'Aristote, il n'y a guère que Sparte et quelques cités crétoises pour encadrer l'éducation des enfants²⁸. Ailleurs, chaque famille est libre d'offrir à ses enfants l'éducation de son choix en fonction de ses moyens, des valeurs de son environnement social et de son horizon culturel. Pour ce faire, elles font appel à des maîtres plus ou moins spécialisés, parmi lesquels ceux qui enseignent les techniques équestres sont appelés des *polodámnai* ou

²² Londres, British Museum E 485. Cratère à figures rouges (450-420 av. J.-C.). BECK 1975, pl. 40, 213; RÜHFEL 1984, pp. 55-56, Abb. 30.

²³ Munich, Museum Antiker Kleinkunst 2639 (J 515). Coupe attique à figures rouges (500-475 av. J.-C.). BECK 1975, pl. 40, 214.

²⁴ Vienne, Kunsthistorisches Museum IV 786. Cratère attique à figures rouges (450-420 av. J.-C.). BECK 1975, pl. 40, 212.

²⁵ Plat. *Leg.* 7, 813 e.

²⁶ PIERART 2008, pp. 371-372.

²⁷ Aristot. *Pol.* 7. 17. 16, 1337 a : Πρῶτον μὲν οὖν σκεπτέον εἰ ποιητέον τάξιν τινὰ περὶ τοὺς παῖδας, ἔπειτα πότερον συμφέρει κοινῇ ποιέσθαι τὴν ἐπιμέλειαν αὐτῶν ἢ κατ' ἴδιον τρόπον (ὃ γίγνεται καὶ νῦν ἐν ταῖς πλείσταις τῶν πόλεων), τρίτον δὲ ποίαν τινὰ δεῖ ταύτην <εἶναι> (Trad. Aubonnet 1986 CUF légèrement modifiée).

²⁸ KENNEL 1995; DUCAT 2006. Sur la réforme de l'éducation spartiate au III^e siècle, voir KENNEL 1995, pp. 98-114 ; HOFFMANN 2014, pp. 111-127.

*polodamastái*²⁹. À l'origine, le terme désigne, conformément à son étymologie, des dresseurs de poulains employés par les propriétaires d'écurie pour débourrer et éduquer leurs jeunes chevaux³⁰.

Au moins à partir de l'époque hellénistique, il prend un deuxième sens. Dans l'une de ses *Diatribes* au titre évocateur, *Que la vie est brève et chargée de soucis*, écrite vers 263 av. J.-C., le philosophe cynique Télès évoque le parcours éducatif d'un jeune Athénien :

Le voilà qui échappe à l'emprise de sa nourrice, alors vont se charger de lui le pédagogue, le pédotribe, le maître d'école, celui de musique, le peintre. Il avance en âge. Arrivent en renfort le maître d'arithmétique, celui de géométrie et le *πολοδάμνης*. Ces gens lui donnent tous le fouet. Il s'éveille avec le jour ; il ne lui est pas permis de prendre du loisir. Le voilà devenu éphèbe. Derechef, il craint le cosmète, le pédotribe, le maître d'armes, le gymnasiarque. Tous ces gens lui donnent le fouet, le surveillent de près, le mettent sous le joug³¹.

Ici, le *polodámnes* n'a rien du dresseur engagé pour débourrer un poulain, si ce n'est métaphoriquement. Il est un maître d'équitation qui dispense son savoir et enseigne la pratique à un jeune garçon. Il intervient après les apprentissages fondamentaux de l'enfance mais avant l'éphébie. Son élève est donc un adolescent, vraisemblablement âgé de 14 à 18 ans³². Le *polodámnes* n'intervient pas dans le cadre de la formation éphébique et est sans doute rémunéré par la famille du jeune homme. Il pourrait correspondre à ces maîtres que les peintres représentaient au V^e siècle sous les traits d'hommes barbus, vêtus d'un *exomis* et tenant un bâton.

²⁹ Les deux termes sont synonymes selon le *Lexicon* de Photios et la *Souda* (s. v. *πολοδάμνης*) mais la seconde forme est moins usitée.

³⁰ La *polodamniké* (Ael. NA. 6. 8) est une *téchne* qui relève des compétences d'un professionnel que le maître du cheval emploie temporairement sur la base d'un contrat fixant les objectifs d'apprentissage à atteindre. Le salaire du *polodamastés* dépend de ces attentes et de leur satisfaction (Xen. Eq. 2. 2). L'*hippokómos* (le palefrenier servile du cavalier) peut faciliter le débouillage du cheval par quelques gestes simples mais en aucun cas il ne peut se substituer à l'expertise du *polodamastés* (Xen. Eq. 2. 3-5). Si Xénophon conseille à ses concitoyens cavaliers de ne pas gaspiller leur temps à ces tâches ingrates, cela suggère probablement que certains cavaliers s'y consacrent eux-mêmes. Même si la vision élitiste de Xénophon a pu prévaloir à Athènes, il n'en a pas été de même dans toutes les cités grecques. Par exemple, en Thessalie, Cleodamas d'Ichnai a écrit, selon Etienne de Byzance, un traité *Perí hippikés* mais également un *Perí polodamastikés*, ce qui prouve que pour cet auteur, inconnu par ailleurs, les techniques de dressage méritaient d'être transmises aux cavaliers et qu'elles n'étaient nullement dérogeantes (St. Byz. s. v. Ἄχνοι). Dans le troisième quart du III^e siècle, en Égypte, une pétition adressée au roi par Attalos mentionne un *πολοδαμαστής* nommé Apollonios qui vit dans le nome Arsinoïte et vend sans doute ses services aux cavaliers clérouques installés dans la région. (P. Mich. 1, 71, l. 4. EDGAR 1928, pp. 289-291). C'est enfin un *polodámnes* qui s'occupe du dressage de Bucéphale et le monte en l'absence d'Alexandre (Diod. Sic. 17, 76, 6).

³¹ *Apud* Stob. 4. 34. 72, éd. Hense. Trad. FUENTES GONZALES 1998, fr. V, pp. 448-449 : εἰ δ' ἐκπέφυγε τὴν τιθὴν, παρέλαβε πάλιν ὁ παιδαγωγός, παιδοτρίβης, γραμματοδιδάσκαλος, ἄρμονικός, ζωγράφος, προάγει ἡλικία, προσγίνεται ἀριθμητικός, γεωμέτρης, πολοδάμνης, [ὑπὸ τούτων πάντων μαστιγοῦται]· ὄρθρου ἐγείρεται, σχολάσαι οὐκ ἔστιν, ἔφηβος γέγονεν· ἔμπαλιν τὸν κοσμητὴν φοβεῖται, τὸν παιδοτρίβην, τὸν ὀπλομάχον, τὸν γυμνασίαρχον, ὑπὸ πάντων τούτων μαστιγοῦται, παρατηρεῖται, τραχηλίζεται.

³² D'après le *Lysis* de Platon, Lysis, un enfant âgé de moins de 14 ans, n'a pas encore accès aux équidés de la maisonnée. Son père lui interdit en effet de conduire son attelage de chevaux de course et même de mener au bâton les mulets de la voiture familiale. Les premiers sont placés sous la responsabilité d'un aurige professionnel rémunéré par la famille et les seconds sous celle d'un esclave muletier. Le père garde la haute-main sur l'éducation de son fils et le personnel de la maisonnée sur les équidés. (Plat. *Lys.* 207 d - 208 d).

Ces experts en équitation trouvent dans les royaumes hellénistiques un débouché naturel pour leurs activités. Selon Strabon, qui, pour cette partie, puise ses informations dans l'œuvre historique et géographique de Poséidonios³³, la plaine d'Apamée de Syrie, arrosée par l'Oronte, offre de vastes pâturages pour les chevaux et les rois séleucides y ont établi le quartier général de leur armée ainsi qu'une structure capable d'accueillir 500 éléphants de guerre et des haras royaux gardant plus de 30 000 juments et 300 étalons³⁴. Strabon ajoute : « et en ce lieu était employé tout un monde de *polodámnai*, de maîtres d'armes et d'instructeurs experts dans les exercices militaires » (ἐνταῦθα δὲ καὶ πολοδάμναι καὶ ὀπλομάχοι καὶ ὅσοι παιδεύονται τῶν πολεμικῶν ἐμισθοδοτοῦντο). Mentionnés avec les *hoplomáchoi* et les *paideutáí*, les *polodámnai* doivent être compris ici selon le sens second du terme, c'est-à-dire comme des maîtres d'équitation et des instructeurs de cavalerie encadrant la formation des soldats, peut-être des jeunes recrues³⁵. À la fin de l'époque hellénistique, la cité d'Amphipolis emploie également des *polodamastáí* pour qu'ils participent à la formation des éphèbes³⁶.

Dans l'un de ses dialogues socratiques, Platon fait dire à Socrate que, pour apprendre à monter, il convient de s'adresser aux meilleurs cavaliers de la cité, c'est-à-dire à ceux qui possèdent des chevaux (les *hippotróphoi*) et montent le plus souvent³⁷. Pour autant, ceux qui vendent leurs services comme maîtres d'équitation ne sont pas les cavaliers les plus en vue de la cité. Travailleurs salariés, peut-être itinérants comme d'autres maîtres d'armes, ils exercent une activité certainement lucrative³⁸, qui permet à d'anciens aventuriers de vivre confortablement, mais ne leur confère pas un statut social particulièrement brillant comme on peut le voir dans le *diágramma* de Ptolémée qui définit vers 321 la constitution des Cyrénéens. En effet, celui-ci n'accorde aux maîtres d'équitation, comme à tous les travailleurs salariés, qu'une citoyenneté incomplète qui les exclue de toutes les magistratures (l. 43-49)³⁹.

³³ Natif d'Apamée, Poséidonios était particulièrement bien renseigné sur cette région. Il fait remonter la création de la base militaire d'Apamée au règne de Séleucos I. Strabon emprunte également des informations que Posidonios exposait dans son récit du règne de Diodote Tryphon qui, lui aussi, était originaire de la région.

³⁴ Strab. 16. 2. 10, C 752. Fondée vers 300 par Séleucos I^{er}, Apamée sur l'Oronte est l'une des cités de la tétrapole syrienne et fait partie du grand projet d'urbanisation de la Syrie séleucide. Voir SARTRE 2001, pp. 122-152.

³⁵ Dans le royaume séleucide comme ailleurs, les membres de la cavalerie régulière s'entraînaient sous l'autorité de leurs officiers (Athènes : Xen. *Eq. Mag.* 1. 6 ; 20 ; 21 ; Ath. 9. 402 e-f ; confédération achéenne : Polyb. 10. 23-24 ; royaume lagide : Polyb. 5. 65). Toutefois, comme le recommande Xénophon aux hipparques athéniens, il pouvait être utile de fournir des professeurs aux jeunes recrues inexpérimentées (Xen. *Eq. Mag.* 1. 17). A Athènes, cela dépendait de la générosité de l'hipparque. On hésite donc sur les conclusions que l'on peut donner à cet extrait de Strabon : les Séleucides ont vraisemblablement pris en charge, de manière centralisée, la formation de jeunes cavaliers mais cette pratique concernait-elle tous les membres de la cavalerie régulière ou s'agissait-il d'une école pour les seuls membres de la garde royale ? (Voir BAR-KOCHVA 1976, pp. 94-95).

³⁶ Ils sont explicitement nommés dans la loi éphébarchique d'Amphipolis (*Bull. Ep.* (1987), 704 ; GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993, pp. 161-162 ; HATZOPOULOS 2001, pp. 137-139 ; LAZARIDOU 2015, l. 22 et pp. 19-21 ; HATZOPOULOS 2015-2016 ; ROUSSET 2017).

³⁷ *Theag.* 126 a-b.

³⁸ Aristot. *Ath.* 42. 3 évoque ces maîtres. Les inscriptions les mentionnent fréquemment (CHANKOWSKI 2010, pp. 216-226 et 322-330). En particulier, l'inscription de la fondation éducative de Polythrous de Téos prévoit de recruter un maître de tir à l'arc et de lancer de javelot pour 250 drachmes par an ainsi qu'un maître d'arme (*hoplomaque*) pour 300 drachmes avec un engagement d'au moins deux mois. On remarque que l'*hoplomaque* coûte beaucoup plus cher et qu'il est difficile de s'assurer ses services sur une longue période.

³⁹ SEG 9, 1. LARONDE 1987, pp. 129-130 compare cette mesure d'exclusion à la réflexion philosophique de Platon dans les *Lois*. La limitation de l'accès aux magistratures se justifie avant tout par une conception servile et avilissante du travail manuel salarié qui a toujours été répandue dans les régimes oligarchiques et dans la

Les sources littéraires insistent également sur l'importance du canal familial dans la transmission de la culture équestre et notamment sur le rôle du père comme premier professeur de l'enfant. Dans son *Ménon*, Platon rappelle que les grands hommes du V^e siècle se sont chargés eux-mêmes de l'éducation cavalière de leurs enfants. Thémistocle a par exemple enseigné l'équitation et le lancer de javelot à cheval à son fils Cléophante⁴⁰. Périclès a fait de même avec ses fils Xanthippe et Paralos⁴¹.

Dans quelques rares occasions, la transmission directe du savoir équestre du père vers le fils a été l'objet de représentations artistiques. La plus ancienne remonte au géométrique moyen et provient de la colline de Xeropolis à Lefkandi. On y voit un adulte armé tenant par la main un enfant, également armé, qui conduit un cheval par la bride (voir *infra*, Fig. 1)⁴².

C'est une scène éducative du même genre que l'on peut reconnaître sur une stèle funéraire du III^e siècle provenant de la nécropole hellénistique de Chatby à Alexandrie et conservée au Metropolitan Museum de New-York⁴³. Celle-ci fermait le *loculus* de la tombe 4 dont le propriétaire, Pélopidès, était un militaire de l'armée lagide à l'instar des autres occupants de l'hypogée. Le défunt au centre, vêtu d'un simple *chiton* blanc, déploie ses bras autour du poitrail d'un cheval bai qui se dresse avec fougue sur membres postérieurs, afin vraisemblablement de lui passer le harnais et de lui mettre le mors en prévision d'un départ (voir *infra*, Fig. 2)⁴⁴. On trouve ailleurs de telles scènes mais la tâche en incombe d'ordinaire à l'esclave *hippokómos*. Le petit personnage se tenant, immobile et passif, dans le dos du défunt et scrutant les gestes de ce dernier, ne doit pas être nécessairement interprété comme le serviteur du cavalier car il ne porte pas les attributs caractéristiques de son maître ni n'accomplit de tâche domestique pour lui, ce qui définit normalement la fonction servile dans l'image. Seule sa petite taille le caractérise. Or, désignés communément par un terme identique, celui de *páides*, les esclaves et les enfants partagent, dans la pensée grecque, une même immaturité intellectuelle et morale qui justifie leur infériorité sociale⁴⁵. Les conventions artistiques prolongent cette ambiguïté sémantique en réservant aux deux figures une petite taille. Seuls le contexte et leurs attributs permettent de les distinguer⁴⁶. Or, la fonction du petit personnage statique consiste à lever la tête et à regarder attentivement les gestes qu'exécute l'*hippéus*. Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit ici d'un enfant et plus précisément du fils du défunt qui apprend de son père ce que doit savoir un cavalier. La transmission des connaissances en matière d'équitation est fondamentale au sein des familles de cavaliers. C'est en scrutant les gestes de son père que l'enfant apprend et devient à son tour le dépositaire de

philosophie politique qui défend ce type de régime. Or, le débat sur la capacité des artisans à assumer une citoyenneté complète n'a rien perdu de sa vigueur à la fin du IV^e siècle puisqu'on le retrouve encore longuement développé dans la *Politique* d'Aristote (4. 5).

⁴⁰ Plat. *Men.* 93 d.

⁴¹ Plat. *Men.* 94 b.

⁴² SIMON - VERDAN 2014, pp. 19-20.

⁴³ Metropolitan Museum 2154.

⁴⁴ LAUNEY 1987, p. 781, n. 4, pp. 792-793.

⁴⁵ GOLDEN 1985.

⁴⁶ L'enfant, par exemple, est associé aux jeux, au compagnonnage animal et peut parfois porter un *himation*, anachronisme reflétant sa naissance libre et le statut de citoyen auquel il pouvait prétendre.

la culture équestre familiale⁴⁷. En Égypte, cette transmission relève même du devoir du soldat puisque le fils aîné d'un cavalier-clérouque hérite du cheval et des armes de son père et doit prendre sa succession dans les rangs de la cavalerie royale⁴⁸.

En dehors des leçons de son père et de ses maîtres, le jeune adolescent grec exerce ses talents de cavalier par la pratique régulière de la chasse montée. Celle-ci a eu les faveurs des artistes qui l'ont fréquemment représentée sur les prédelles des amphores et des hydries du VI^e s., en l'honneur de leurs riches commanditaires. La représentation des pratiques cynégétiques sur ces vases de prestige déposés dans les tombes est intimement liée à l'idéologie aristocratique. Or, celle-ci a favorisé l'image d'une chasse montée qui se conçoit comme une poursuite du gros gibier, cervidés et sangliers, sans piège ni filets mais avec une stratégie collective incluant plusieurs chasseurs, constamment représentés sous des traits juvéniles, et parfois des piqueurs à pied qui rabattent le gibier. Loin d'être réalistes ou précises, ces images contribuent à l'exaltation d'une collectivité de jeunes gens et de leurs capacités physiques⁴⁹. A partir de la fin du VI^e siècle, vénerie montée et jeunesse ne sont plus nettement associées car le système d'images se diversifie avec des veneurs plus âgés soulignant leur rang social et des jeunes chasseurs à pied démontrant leurs qualités athlétiques. Toutefois, la chasse montée sans piège demeure encore au IV^e siècle un idéal de l'éducation aristocratique chez Platon⁵⁰ comme chez Xénophon⁵¹ parce qu'elle révèle chez les jeunes gens leur adresse et leur bravoure. C'est une éducation cynégétique aristocratique à la fois physique et morale que Platon propose de généraliser et d'institutionnaliser avec un encadrement public⁵².

Xénophon confère aux gestes de l'équitation une dimension métaphorique et politique d'une grande richesse⁵³. A. Blaineau a éclairé le double-sens technique et politique de ἡ χεὶρ ἐγκρατεστάτη, mentionnée dans *l'Art équestre* et considérée jusqu'à présent comme la simple expression d'une « main experte »⁵⁴. En réalité, elle implique l'idée de direction par un geste empreint d'économie et de légèreté. Il s'agit de diriger le cheval avec douceur et bienveillance. *L'enkráteia* est une qualité attendue du cavalier mais aussi du *kalós kagathós*, administrateur de son domaine et de son *oikos*, et *in fine* des rois⁵⁵. Ischomaque, l'un des personnages de *l'Economique* de Xénophon, en est l'incarnation : il dirige sa monture comme il dirige ses esclaves, avec *enkráteia*⁵⁶.

⁴⁷ Sur l'intervention du père dans l'éducation des enfants, cfr. SHAPIRO 2003.

⁴⁸ P. Petrie 2, 1, pp. 35-39 ; CLARYSSE 1995, p. 91 ; VANDORPE 2002, n° 2, l. 20 ; 4, l. 3 ; comm. p. 34.

⁴⁹ SCHNAPP 1997, pp. 223-229.

⁵⁰ Leg. 7, 824 a 6-9 : « Seule demeure donc la plus excellente [des chasses], celle que l'on fait aux quadrupèdes, en s'aidant de chevaux et de chiens et de son propre corps ; toutes les proies, soit qu'on les coure ou qu'on les frappe de près ou de loin, on ne les capture que de ses propres mains, si l'on est de ceux qui cultivent la divine bravoure (ἀνδρείας τῆς θείας ἐπιμελής) ».

⁵¹ Cyn. 12.

⁵² SCHNAPP 1997, pp. 141-144. A propos du l'héritage de l'éducation archaïque perpétuellement renouvelé et transmis par les élites, cfr. SCHNAPP 1997, pp. 123-172.

⁵³ BLAINEAU 2008.

⁵⁴ Xen. Eq. 7. 8.

⁵⁵ Sur *l'enkráteia* chez Xénophon, voir DORION 2013, pp. 93-122 et 147-151.

⁵⁶ Xen. Oec. 11. 18 ; VILATTE 1986.

La « main légère » n'est donc pas qu'un geste d'équitation, elle est aussi une façon d'exercer son pouvoir avec tempérance et justice, l'inverse de la crainte et de la violence dont usent le mauvais cavalier et le tyran. L'équitation, lorsqu'elle est convenablement enseignée, est une école de vertu qui favorise l'éclosion du bon dirigeant. Il en est ainsi du Cyrus l'Ancien de la *Cyropédie* dont le long parcours éducatif, qu'il accomplit entre 12 et 16 ans en Médie, adopte la forme d'un apprentissage équestre. Celui-ci commence par une initiation à l'équitation, au lancer de javelot et à la chasse montée⁵⁷ dont Xénophon souligne les bienfaits : un exercice qui confronte le cavalier à des terrains variés et lui permet d'améliorer son assiette⁵⁸. En se perfectionnant, Cyrus devient moins arrogant et plus sage. Enfin, dans ce qui s'apparente à un rite de passage, il quitte le *parádeisos* de son grand-père Astyage et se risque à une chasse montée en extérieur, un exercice périlleux dans lequel il faillit laisser la vie avant de réaliser, face à un sanglier, l'exploit personnel qui révèle au grand jour son caractère royal⁵⁹. Le parcours initiatique de Cyrus, concomitant à sa transformation en centaure, marque la naissance d'un roi et établit avec élégance la figure du bon cavalier à la main légère comme une expression métaphorique du bon dirigeant.

Pour les Anciens, l'équitation n'est pas qu'une pratique sportive ou un exercice physique. Elle contribue au charisme et à l'autorité du cavalier dont elle confirme les qualités morales et l'aptitude naturelle au commandement. Au milieu du IV^e siècle, dans son *Aréopagitique*, l'orateur athénien Isocrate place l'équitation au premier rang des enseignements qui contribuent à définir le cercle des élites dirigeantes⁶⁰. De même, l'anecdote rapportée par Plutarque au sujet de la rencontre entre le jeune Alexandre et son futur destrier, Bucéphale, comporte une évidente dimension métaphorique. En parvenant à dompter un cheval fougueux qui a mis en échec les meilleurs écuyers de Philippe, Alexandre révèle sa nature exceptionnelle et son aptitude à régner :

Lorsqu'Alexandre, tournant bride, revint vers eux avec aisance, joyeux et fier, tous l'acclamèrent à grands cris, et son père, dit-on, versa des larmes de joie, puis, quand Alexandre eut mis pied à terre, il le baisa au front et dit : « Mon fils, cherche un royaume à ta taille : la Macédoine est trop petite pour toi »⁶¹.

S'il n'y a pas lieu de douter de la rencontre entre Bucéphale et Alexandre qui a probablement été rapportée par un témoin oculaire⁶², en revanche sa mise en scène chez Plutarque résonne comme une construction littéraire qui fait de l'épisode de cour un événement annonciateur de la royauté d'Alexandre. Un roi est né et, comme pour Cyrus, c'est par un exploit équestre qu'il

⁵⁷ Xen. *Cyr.* 1. 3. 3.

⁵⁸ Xen. *Cyr.* 8. 1. 34-35. Déjà dans *Eq.* 8. 10.

⁵⁹ Xen. *Cyr.* 1. 4. 7. À noter que l'exploit face au sanglier est également le rite qui marque le passage à l'âge adulte dans la société aristocratique macédonienne (HATZOPOULOS 1994, 98-101). N'y parvenant pas, Cassandre, fils d'Antipatros, en aurait fait les frais : Ath. 1. 18a.

⁶⁰ Isocr. *Areopag.* 40-45.

⁶¹ Plut. *Alex.* 6. 8 (trad. FLACELIERE - CHAMBRY 1975).

⁶² HAMMOND 1993, pp. 22-23 pense à Marsyas de Macédoine qui a écrit un ouvrage consacré à la jeunesse d'Alexandre. HAMILTON J. R. 1965, p. 118 suggère Charès de Mytilène.

se révèle au grand jour. La domination de Bucéphale annonce en quelque sorte la conquête de l'Asie⁶³.

La pratique de l'équitation contribue donc fortement à la perception visuelle du pouvoir politique et les élites ont naturellement cherché à s'en approprier la maîtrise technique. Il est en revanche évident que les enfants qui ne sont nés ni dans une famille de cavaliers ni dans une famille riche disposée à leur offrir une telle éducation se retrouvent exclus de la culture équestre⁶⁴. On comprend donc aisément la fascination que cette dernière suscite aux yeux de la population et l'attraction irrésistible qu'elle exerce sur les familles en mal de distinction sociale comme celle de Strépsiade, décrite par Aristophane dans les *Nuées*⁶⁵. Tels des mystères réservés aux seuls initiés, l'équitation exprime les codes sociaux de l'élite et représente aux yeux du plus grand nombre un art de vivre raffiné qui se conçoit par essence comme supérieur et inaccessible.

II. LA CITE, L'ÉPHEBE ET LE CAVALIER : L'EXEMPLE D'ATHÈNES

Dès lors, les cités ont-elles cherché à affranchir la pratique équestre de la ségrégation sociale qui lui est inhérente, en l'inscrivant, par exemple, dans les programmes de formation des éphèbes ? Il se trouve que quelques décrets éphébiques athéniens, présentés ci-dessous, y font explicitement référence. A. Martin avait remarqué ces témoignages épigraphiques⁶⁶ et, dans son sillage, G. Lafaye a pu écrire à propos de l'éphébie attique : « l'enseignement équestre n'y fut jamais négligé »⁶⁷. P. Girard adopta, quant à lui, comme postulat que, dès l'époque classique, les éphèbes étaient triés entre fantassins et cavaliers, et que tous les jeunes cavaliers, ceux qui sont actifs sous les Trente, mais aussi ceux qui sont mentionnés dans les comédies d'Aristophane ou représentés sur la frise du Parthénon, étaient des éphèbes cavaliers⁶⁸.

Toutes les mentions de la pratique de l'équitation dans l'éphébie attique appartiennent sans exception à la période post-mithridatique. L'inscription IG II² 1042 est datée par son archonte éponyme de 41/0⁶⁹, tandis qu'avec ses décrets adoptés par la *Boulé* seule et mentionnant la fête des *Antoníeia*, l'inscription IG II², 1043 relève de la période pendant laquelle Athènes est dirigée par un régime oligarchique et placée sous l'autorité d'Antoine, c'est pourquoi elle est datée d'environ 38/7⁷⁰. Souvent rapprochée des deux précédents documents parce qu'elle présente une organisation similaire, l'inscription IG II², 1040+1025 est considérée comme appartenant à la même période et elle est généralement placée entre 45/4 et

⁶³ Les princes hellénistiques reçoivent tous une éducation cavalière leur permettant d'assumer très tôt (parfois avant 20 ans) les responsabilités de commandement d'une aile de cavalerie lors des batailles de leurs pères. Voir la formation équestre que Mithridate (VI) reçoit vers 120 av. J.-C. à l'âge de 12-15 ans parce que les ministres de sa mère, Laodice, tentent de s'en servir pour le faire disparaître (Justin 37. 2. 4-5).

⁶⁴ ROUBINEAU 2015, pp. 269-273 (surtout p. 272).

⁶⁵ Ar. *Nub.* 21-23 ; Xen. *Eq. Mag.* 1. 12. BLAINEAU 2015, pp. 225-226 ; GOLDEN 1998, pp. 337 ; GRIFFITH 2006, pp. 200-202.

⁶⁶ MARTIN 1886, p. 404.

⁶⁷ G. Lafaye, *s. v. equitatio*, DAREMBERG - SAGLIO 1892, II, pp. 746-752.

⁶⁸ GIRARD 1889, pp. 277-288.

⁶⁹ DINSMOOR 1931, 280.

⁷⁰ PELEKIDIS 1962, pp. 203 et 255. Voir aussi WYCHERLEY 1957, p. 144, n° 461 ; FOLLET 1988, pp. 25-26. Sur le contexte politique athénien de cette période, voir HABICHT 1995, pp. 393-396.

42/1 parce que la mention, dans son formulaire, du Conseil et du Peuple la lierait à la supposée période de restauration démocratique permise par César en 48/7, avant le supposé retour d'un régime oligarchique imposé par Antoine⁷¹. C. Habicht a toutefois rappelé que ni l'une ni l'autre de ces réformes constitutionnelles n'est formellement attestée par la documentation et que si la constitution d'Athènes a en effet connu de multiples inflexions à partir de 49 (la réapparition de l'Assemblée populaire est d'ailleurs probablement antérieure à Pharsale), il ne faut pas nécessairement y voir une alternance de régimes (il y a une tendance oligarchique constante) ni systématiquement une intervention de l'autorité romaine⁷². On prendra donc avec précaution la datation commune de l'inscription IG II², 1040+1025, d'autant que G. C. R. Schmalz⁷³ a récemment proposé de l'abaisser entre 21 et 19 av. J.-C.

La première guerre mithridatique (88-85) a assurément marqué une rupture dans l'histoire d'Athènes. La cité paye le prix fort pour avoir rallié Mithridate au mépris de son alliance avec le peuple romain. Les combats ravagent la *chóra* et la ville elle-même est pillée par les troupes de Sylla⁷⁴. Néanmoins, les décrets éphébiques de la période 88-31, toujours nombreux et détaillés, montrent que l'éphébie a connu, après la crise mithridatique, une réorganisation et peut-être une redéfinition de son fonctionnement et de son contenu permettant à l'institution de renaître⁷⁵.

Les inscriptions éphébiques postérieures à 88 adoptent une organisation différente de celles de la période précédente⁷⁶. Elles comportent dans l'ordre :

- Un décret sur les sacrifices accomplis par le cosmète et les éphèbes
- Un décret en l'honneur du cosmète adopté à la demande des éphèbes
- Un décret en l'honneur des éphèbes
- Une liste des éphèbes et de leurs magistrats.

Il convient désormais de reprendre les quatre attestations épigraphiques de pratiques équestres au sein de l'éphébie attique :

IG II², 1040, 28-30 (date : 43/2 Reinmuth ou 21/0-20/19 Schmalz) : décret en l'honneur des éphèbes de l'année précédente :

ἐπιμεμ[έ]λην[ται] δὲ καὶ τῆς πε[ρὶ] τὸ σῶμα ἀσκήσεως — — — — —
 — καὶ τῆς ἐν τοῖς ἵπποκοῖς| [γυμνασίας καὶ — — — σπουδῆς καὶ φιλοτιμίας] οὐδὲν
 ἐλλείποντε[ς]

⁷¹ REINMUTH 1965. Récemment SCHMALZ 2009 a proposé d'en abaisser la datation entre 21 et 19. Sur le contexte, voir HABICHT 1995, pp. 385-393.

⁷² HABICHT 1995, pp. 347-353.

⁷³ SCHMALZ 2009, n° 3, pp. 11-12.

⁷⁴ HABICHT 1995, pp. 334-345.

⁷⁵ PELEKIDIS 1962, pp. 202-204 ; PERRIN-SAMINADAYAR 2004, pp. 90-92. Les décrets insistent particulièrement sur les activités religieuses des éphèbes mais, comme l'a souligné KNOEPFLER 2015, pp. 84-88, cela peut tout autant dénoter une implication croissante des éphèbes dans ce domaine qu'une évolution des décrets qui insistent désormais sur cet aspect-là de l'éphébie.

⁷⁶ PELEKIDIS 1962, pp. 203-204.

En outre, les inscriptions éphébiques de la haute période hellénistique font de l'activité militaire des éphèbes un sujet de fierté car celle-ci manifeste leur ardeur à défendre la patrie⁷⁹. Aussi, il serait étonnant que ces inscriptions passent sous silence d'éventuels exercices équestres. À l'inverse, les décrets éphébiques de la période post-mithridatique, bien que fort longs, se font moins loquaces sur l'entraînement martial (ils évoquent vaguement l'έν ὄπλοις άσκησις / γυμνασία). La mention d'un entraînement équestre n'est donc pas anodine mais semble correspondre à une innovation dans la pratique éphébique, innovation dont les acteurs étaient suffisamment fiers pour la souligner.

Les mentions de l'άσκησις (entraînement, pratique) ou de la γυμνασία (exercice) dans le domaine équestre (τά ιππικά) apparaissent dans les considérants des décrets pour les cosmètes et dans ceux des décrets pour les éphèbes. Les premiers sont félicités pour s'y être pliés avec ardeur (spoudē), zèle (philotimía) ou abnégation (philoponía), les seconds pour avoir encadré les entraînements avec la plus grande attention (poluphrontístos). Même si le vocabulaire employé varie d'un décret à l'autre, les exercices hippiques s'inscrivent dans une liste d'activités qui conserve toujours le même ordre.

Décrets pour les cosmètes	IG II ² , 1042 (41/0)	IG II ² , 1043 (~38/7)
Conférences de philosophes (akroáseis)	l. 18-20	l. 19-20
Exercices gymniques	Absent	τῶν περὶ τὸ σῶμα ἀ]σκήσ[εω]ν (l. 21)
Entraînement en armes	τῆς έν ὄπλοις (...) άσκήσεως (l. 20-21)	τῆς έ[ν τοῖς ὄπλοις έμπειρία]ς (l. 21)
Pratique équestre	ίππικῆς άσκήσεως (l. 21)	τῆς τῶν ίππων γυμνασία[ι]ς (l. 21)
Participation à des concours		

Décrets pour les éphèbes	IG II ² , 1040 (~47/6-42/1)	IG II ² , 1041 (~47/6-42/1)	IG II ² , 1042 (41/0)	IG II ² , 1043 (~38/7)
Conférences de philosophes (akroáseis)	l. 26-29	l. 11-13 ἀ[κ]ροάσεσ[ιν] l. 11	Fr. c, l. 6-8	l. 42-43
Exercices gymniques	περὶ τὸ σῶμα άσκήσεως l. 29	[.τῆς περὶ τὸ σῶμα άσκήσεως...] restitué l. 13	Dans la lacune fr. c l. 8 ?	[περὶ τὸ σῶμα γυμνασίας καὶ άσκήσεως] l. 43-44

⁷⁹ PELEKIDIS 1962, pp. 267 ss.

Entraînement en armes	Dans la lacune I. 29 ?	Dans la lacune I. 14 ?	ἐν ὄπλοις γυμνασίαν fr. c l. 8-9	τῆς ἐν τοῖς ὄπλοις φιλοπονία[ι]ς l. 44
Pratique équestre	τῆς ἐν τοῖς ἵππικαῖς γυμνασίαις l. 29-30	Dans la lacune I. 14 ?	τὴν περὶ τὰ ἵππικ[ά] φιλοπονίαν fr. c l. 9	Dans la lacune I. 44-45 ?
Sorties sur le territoire / garde de la ville	[ἐποιήσαντό τε τὴν φυλακὴν τοῦ ἄστεως καὶ τοῦ Πειραιέ]ως l. 31	τὰς ἐξόδους] τὰς ἐπὶ τῆ[ν χώραν l. 14-15	ἐξόδους [κ]ατ[ὰ τὴν χώραν fr. c l. 11	τὰς ἐπὶ τὴν χώραν ἐ]ξόδους l. 45

Les quatre documents (en intégrant IG II², 1041) distinguent les activités des éphèbes en fonction de leur nature : la formation intellectuelle puis les entraînements physiques et enfin les gardes et patrouilles (dans les décrets pour les éphèbes) ou la participation aux concours sacrés (dans les décrets pour les cosmètes). Les exercices hippiques sont classés parmi les activités physiques, ce qui semble logique, mais en étroite association avec le maniement des armes. L'inscription IG II², 1042 porte même ἐν ὄπλοις καὶ ἵππικῆς ἀσκήσεως, ce qui pourrait laisser penser à un seul et même entraînement de cavaliers en armes si toutefois les autres décrets ne venaient préciser qu'il s'agit bien de deux types d'exercices différents. Cela suffit à donner à la pratique équestre des éphèbes une connotation militaire, ce en quoi je rejoins volontiers l'avis déjà exprimé par C. Pélékidis⁸⁰.

L'ordre immuable des exercices, inlassablement scandé par les décrets, ressemble à un programme défini qu'on peut rapprocher d'un texte plus tardif, les *Amours* du pseudo-Lucien. Le style de son auteur diffère tant de l'atticisme sobre du rhéteur de Samosate que le caractère apocryphe du texte a toujours semblé évident⁸¹. L'auteur reprend d'une part le personnage de Lykinos, cher à Lucien, et, d'autre part, met en scène un débat opposant l'amour des femmes à celui des jeunes garçons avec des démonstrations rhétoriques proches de celles de Plutarque⁸² et du roman d'Achille Tatius⁸³. L'ensemble suggère que le pseudo-Lucien écrivait au II^e ou peut-être au III^e siècle ap. J.-C.⁸⁴. Dans son dialogue, le temps de l'action n'est pas vraiment fixé, néanmoins les indices que l'auteur laisse ici et là montrent clairement qu'il n'inscrit pas son récit dans une époque classique plus ou moins fantasmée. L'interlocuteur de Lykinos affirme même être plongé dans la lecture des *Milesiakā*⁸⁵, un recueil de contes érotiques composé par Aristide de Milet à la fin du II^e siècle av. J.-C., œuvre très populaire au siècle suivant et jusqu'au II^e s. ap. J.-C.⁸⁶ Ainsi, le pseudo-Lucien ne situe pas le temps de l'action dans un passé lointain et idéalisé mais dans sa propre époque ou un peu avant. S'improvisant narrateur, Lykinos rapporte les propos prononcés, lors d'une croisière le long des côtes

⁸⁰ PELEKIDIS 1962, p. 268.

⁸¹ Voir l'apparat d'A. Billault dans BILLAULT - MARQUIS 2015, pp. 707-708.

⁸² Plut. *Mor.* 748 e - 771 e (*Erotikós*).

⁸³ Ach. Tat. 2. 25-38.

⁸⁴ Sur cette question, il faut encore se référer à la Dissertation de BLOCH 1907.

⁸⁵ [Luc.] *Am.* 1.

⁸⁶ Plut. *Crass.* 32. 4 : les Parthes en trouvent un exemplaire dans les bagages des soldats après la bataille de Carrhae. Dans le *Satiricon*, Pétrone a conservé deux des contes d'Aristide : *l'éphèbe de Pergame* et *La matrone d'Ephèse* (PARCA 1981).

micrasiatiques, par Callicratidas d'Athènes qu'il présente comme un orateur, fervent adepte du gymnase et partisan de l'« amour vrai » entre hommes. Ce dernier se prête à une séduisante description de la vie quotidienne d'un éphèbe athénien :

Quand il [le jeune homme] a patiemment exercé son esprit à tous les enseignements de la philosophie, quand il a rassasié sa pensée des précieuses leçons d'une éducation complète, il développe son corps par de nobles exercices. Il s'intéresse aux chevaux de Thessalie, et quand il a pendant quelques temps exercé sa jeunesse, il s'entraîne pendant la paix aux travaux de la guerre, il lance le javelot et décoche des traits d'une main sûre de son but. Puis ce sont les palestres onctueuses où, à la chaleur d'un soleil de midi, il affermit son corps en se roulant dans la poussière, et les efforts de la lutte qui le font ruisseler de sueur, ensuite un bain de quelques instants et une table frugalement servie, pour qu'il reprenne bientôt ses occupations⁸⁷.

Ce qui permet à Callicratidas de conclure :

Qui ne serait l'amant d'un pareil éphèbe ? ... C'est Hermès à la palestre, Apollon jouant de la lyre ; c'est un cavalier comme Castor, un être mortel qui poursuit des vertus divines⁸⁸.

La comparaison du cavalier avec l'un des Dioscures est particulièrement fréquente dans la littérature dans la mesure où Castor et Pollux sont considérés comme les patrons de l'art équestre. Chez Homère, Castor est présenté comme un habile dompteur de chevaux (*hippódamos*)⁸⁹ et les Dioscures sont représentés à cheval dans l'art grec au moins à partir du VI^e siècle⁹⁰. La comparaison laudative ne doit cependant pas faire oublier le contenu de la formation éphébique exposé par l'auteur. Le jeune homme reçoit une éducation intellectuelle le matin puis se consacre à des exercices physiques comme l'équitation, le lancer de javelot et la lutte. L'« éphèbe-type » décrit par Callicratidas appartient assurément à la haute société de la cité puisqu'il est entouré d'un cortège de valets et de maîtres. Par ailleurs, son intérêt se porte sur les chevaux de Thessalie qui sont des chevaux de grande valeur, incarnant déjà à l'époque classique une certaine idée du luxe et de l'opulence⁹¹.

⁸⁷ [Luc.] *Am.* 45. Trad. BILLAULT - MARQUIS 2015 : *πάσι δὲ τοῖς φιλοσόφοις ψυχῆς μαθήμασι λιπαρῶς ἐναθλήσας, ἐπειδὴν ἡ διάνοια τῶν ἐγκυκλίων ἀγαθῶν κορεσθῆ, τὸ σῶμα ταῖς ἐλευθερίοις ἀσκήσεσιν ἐκπονεῖ. Θεσσαλοὶ γὰρ ἵπποι μέλουσιν αὐτῶ καὶ βραχὺ τὴν νεότητα πολυδαμνήσας ἐν εἰρήνῃ μελετᾶ τὰ πολεμικὰ ἄκοντας ἀφίαις καὶ βέλη δι' εὐστόχου δεξιᾶς ἀποπάλλον. εἶθ' αἱ λιπαραὶ παλαιστραὶ, καὶ πρὸς ἡλίου μεσημβρινὸν θάλαπος ἐγκονίεται τὸ σῶμα πυκνούμενον, οἳ τε τῶν ἐναγωνίων πόνων ἀποσταλάζοντες ἰδρωῶτες, μεθ' οὓς λουτρὰ σύντομα καὶ τράπεζα τῇ μετὰ μικρὸν ἐπιήφουσα πράξει.*

⁸⁸ [Luc.] *Am.* 46. Trad. BILLAULT - MARQUIS 2015 : *τίς οὐκ ἂν ἐραστὴς ἐφήβου γένοιτο τοιοῦτου; (...) πῶς δ' οὐκ ἂν ἀγαπήσῃ τὸν ἐν παλαιστραῖς μὲν Ἐριμῆν, Ἀπόλλωνα δὲ ἐν λύραις, ἵππαστὴν δὲ ὡς Κάστορα, θείας δὲ ἀρετὰς διὰ θνητοῦ διώκοντα σώματος;*

⁸⁹ *Il.* 3. 237 ; *Od.* 11. 300 ; *h.Diosc.* 3.

⁹⁰ Voir le trône d'Amyclée décrit par Paus. 3. 18. 10.

⁹¹ Un oracle pythique devenu proverbial proclamait que ce que la Grèce produisait de meilleur étaient : *Ἴππον Θεσσαλικόν, Λακεδαιμονίαν δὲ γυναῖκα, ἄνδρας θ' οἳ πίνουσιν ὕδωρ ἱερῆς Ἀρεθούσης*, un cheval de Thessalie, une femme de Lacédémone et les hommes qui boivent l'eau de l'Aréthuse sacrée, c'est-à-dire les Chalcidiens (Strab. 10. 1. 13, C449 ; mentionné également par Ath. 7, 278 e). Sur les chevaux de Thessalie et leur réputation, voir BLAINEAU 2015, pp. 74-81.

La description de l'éphébie attique que livre le pseudo-Lucien est-elle une pure construction littéraire ou découle-t-elle d'une connaissance réelle de l'institution ? Si on résume le programme présenté par Callicratidas, on constate que l'éphèbe assiste d'abord aux conférences des philosophes puis se consacre à la pratique gymnique puis s'exerce à l'équitation. Enfin, il s'applique au maniement des armes, en particulier le jet du javelot. A quelques détails près, ce programme épouse celui qui transparaît dans les inscriptions du I^{er} siècle : conférences / exercices gymniques / pratique équestre / entraînement en armes. Le pseudo-Lucien avait-il, comme Callicratidas, une expérience du gymnase athénien ? Impossible à dire mais la réalité qu'il décrit semble coïncider avec celle du premier siècle av. J.-C., situation qui a certainement perduré à l'époque impériale⁹².

Par ailleurs, on constate aussi que les *hippiká* ne se limitent pas à l'équitation proprement dite mais qu'ils intègrent aussi un intérêt curieux pour le cheval et probablement un apprentissage hippologique qui devait conduire les éphèbes à savoir s'occuper d'un cheval autant que le monter. Ce passage pourrait-il éclairer l'étrange tournure de IG II², 1043 lorsqu'à la ligne 21, le décret pour le cosmète félicite ce dernier pour avoir supervisé l'entraînement physique, le maniement des armes et τῶν ἵππων γυμνασίας, c'est-à-dire littéralement « les exercices des chevaux ». On peut bien entendu envisager que, comme dans la littérature historiographique d'époque hellénistique, le pluriel ἵπποι soit employé comme une désignation collective des cavaliers⁹³. Le cosmète aurait donc dirigé l'entraînement des cavaliers (par opposition aux éphèbes qui ne montent pas ?). On peut également faire l'hypothèse, plus crédible, que le cosmète demandait aux éphèbes de faire travailler les chevaux par des exercices variés qui n'impliquaient pas seulement l'équitation. Exercer les chevaux était une tâche quotidienne essentielle pour tout *hippotróphos* qui souhaitait disposer d'une bonne monture mais aussi pour tout cavalier engagé dans une campagne militaire⁹⁴.

L'insertion de l'équitation dans le programme des éphèbes semble aller à contre-courant d'une tendance générale à la « démilitarisation » de l'éphébie⁹⁵. Il y a deux explications à ce

⁹² Sur l'éphébie attique à l'époque impériale, voir WIEMER 2011.

⁹³ MAUESBERGER 1956, s. v. ἵππος I, 2, col. 1183.

⁹⁴ Les exercices indispensables auxquels les cavaliers doivent quotidiennement soumettre leurs montures sont mentionnés par Xénophon (*Eq.* 7-8 ; *Eq. Mag.* 1. 18 ; *Oec.* 11. 15-18). Il est impératif de faire travailler les chevaux régulièrement pour les maintenir en forme et cela est aussi vrai pendant les campagnes (*Plut. Eum.* 11. 7-9).

⁹⁵ PELEKIDIS 1962, pp. 268-269 ; PERRIN-SAMINADAYAR 2004, p. 99 ; PERRIN-SAMINADAYAR 2007, pp. 259-260. Le décret IG II², 1006, l. 54-55 (123/2) est le dernier décret qui prescrit aux éphèbes de s'exercer en vue de la guerre. Les professeurs spécialisés disparaissent et sont remplacés par des *paideutái* plus généralistes (IG II², 1040, 26 et 1043, 57) qui accompagnent les éphèbes aux Pytháïdes organisées par Athènes à Delphes en 106/5 (FD III, 2, 25 ; III, 19-27) et en 98/7 (FD III, 2, 26 ; IV, 3-10). Les éphèbes semblent désormais assister régulièrement à des leçons de philosophes, de rhéteurs et de *grammatikói* (mentionnées en 123/2 : IG II², 1006, 19-20 ; régulières dans les décrets du I^{er} s. : IG II², 1039, 17-18 ; 1040, 26-28 ; 1042, 19 ; 1043, 20. Voir HAAKE 2007, pp. 44-55). E. Perrin-Saminadayar a essayé de démontrer que la participation à l'éphébie est désormais corrélée à l'origine sociale des éphèbes et à la richesse de leurs familles. L'ambition de l'institution ne serait plus de former la jeunesse athénienne à ses futurs devoirs militaires mais seulement de préparer les fils de la notabilité urbaine à assumer leurs futures responsabilités politiques et à tenir leur rang. C'est pourquoi désormais les éphèbes sont invités à suivre les travaux de l'Assemblée, ils sont mis en avant lors des fêtes religieuses et reçoivent les honneurs dus aux évêgètes, ces honneurs étant proposés et votés par les élites dirigeantes dont les enfants bénéficient de l'éphébie (PERRIN-SAMINADAYAR 2007, pp. 31-62. Voir néanmoins les remarques mesurées de KNOEPFLER 2015, pp. 81-84). L'éphébie deviendrait donc un rouage essentiel de la reproduction sociale et elle jouit d'ailleurs, dès le I^{er} siècle av.

paradoxe. En premier lieu, l'historiographie a peut-être eu tendance à exagérer cette évolution de l'éphébie vers une école d'apparat⁹⁶. H.-I. Marrou évoquait par exemple le « caractère mondain qu'a pris le collège éphébique d'Athènes », ce qui excluait que les exercices hippiques aient eu une finalité militaire⁹⁷. Pourtant, la décennie 48-38, au sein de laquelle tous nos documents sont rassemblés, n'a eu de cesse de fournir à Athènes des raisons de penser que la défense de sa liberté, de son autonomie et de son intégrité territoriale passait par le maintien d'une culture militaire et patriotique au sein de sa jeunesse. Athènes avait encore besoin de cadres pour son armée et d'une milice civique pour assurer la surveillance de son territoire. Et par ailleurs, l'équitation était parée de nombreuses vertus physiques et morales qui, aux yeux des élites, étaient indissociables de l'éducation de futurs dirigeants politiques et chefs militaires.

Faut-il en outre rappeler que les événements des années 40 n'ont donné aucun gage de paix à Athènes ? Bien au contraire, il est évident dès 48 que la République romaine est divisée par les ambitions de ses *imperatores* et que la Grèce est prise entre deux feux. À Pharsale, Athènes fournit à Pompée de nombreux soldats qui combattent aux côtés des légions italiennes⁹⁸. Malgré la défaite, Athènes bénéficie de la mansuétude de César mais les années suivantes laissent présager qu'Athènes devra encore se défendre. À partir d'octobre 44, la cité prend le parti des « nouveaux tyrannicides », Brutus et Cassius, et leur sert de quartier général jusqu'à la bataille de Philippes en 42⁹⁹. Antoine, maître de la ville, porte un grand intérêt à la cité en tant qu'école de l'hellénisme mais il en fait également sa base d'opération en Grèce en 31¹⁰⁰. Athènes n'a aucunement les moyens de s'opposer militairement à l'un ou l'autre de ces généraux romains. De là à affirmer que la cité accepte passivement ce ballottage sans jamais songer à conserver une force militaire capable d'assurer la défense de son territoire, il y a un pas qu'on ne peut pas franchir. La formation d'éphèbes cavaliers, les futurs membres de la cavalerie et les futurs cadres de l'armée, répond à des impératifs de défense. On remarque à cet égard que les sorties sur la *chóra* sont systématiquement mentionnées dans les décrets pour les éphèbes de cette période, immédiatement après les entraînements physiques et martiaux, ce qui suggère que la formation militaire des éphèbes a encore pour finalité la patrouille et la surveillance du territoire.

On pourrait toutefois se demander ce que le cosmète et les *paideutái* peuvent apporter à des jeunes gens qui sont déjà cavaliers depuis leur plus tendre enfance. C'est là qu'il faut rappeler que l'addition de bons cavaliers ne suffit pas à faire une bonne cavalerie¹⁰¹. Dans

J.-C., d'une certaine autonomie administrative et financière par rapport à la cité (PERRIN-SAMINADAYAR 2004, pp. 101-102. Une évolution déjà engagée à la fin du II^e siècle : PERRIN-SAMINADAYAR 2007, pp. 256-259).

⁹⁶ Voir les remarques de KNOEPFLER 2015 surtout pp. 103-104.

⁹⁷ MARROU 1981, p. 180.

⁹⁸ Luc. 3. 181 exagère probablement en affirmant que la mobilisation avait vidé la cité du meilleur de ses forces mais App. BC. 2. 315 confirme que les Athéniens furent déployés aux côtés des légions romaines. Cfr. HABICHT 1995, p. 385.

⁹⁹ HABICHT 1995, pp. 391-393.

¹⁰⁰ HABICHT 1995, p. 397.

¹⁰¹ Polyb. 10. 24. 7 rapporte une réflexion de Démétrios de Phalère à ce sujet : « tout comme dans une construction, si l'on pose les briques une par une, et si l'édifice est bâti avec soin, rangée de briques par rangée de briques, de

l'Hipparque, Xénophon insiste déjà sur la nécessité des entraînements collectifs et des manœuvres pour que les cavaliers fassent corps et comprennent comment agir de concert sur le champ de bataille. La cohésion des cavaliers athéniens et leur habileté manœuvrière culmine lors des *anthippasíai* devant le Conseil et le Peuple¹⁰². Ainsi, ce qui sépare l'apprentissage de l'équitation dans le cercle familial et la formation équestre nouvellement intégrée à l'éphébie, c'est le passage de l'individuel au collectif, du cavalier à la cavalerie¹⁰³.

Par ailleurs, l'apprentissage d'une pratique équestre collective présente aussi l'avantage de donner plus d'éclat à la parade et à toutes les activités publiques auxquelles les éphèbes sont associés. C'est peut-être à cette époque que sont apparues les processions d'éphèbes à cheval. Polycratès, auteur de *Lakoniká* antérieurs au I^{er} siècle av. J.-C., décrit la fête spartiate des *Huakínthia* qui, pendant trois jours, implique toute la population de Sparte dans des rites très complexes¹⁰⁴. Après un premier temps marqué avant tout par le deuil, les citoyens se rassemblent au milieu du deuxième jour en une grande assemblée afin d'assister à différents spectacles. Pendant que des enfants (*páides*) jouent de la cithare et chantent, « d'autres traversent le théâtre sur des chevaux parés » (ἄλλοι δ'ἐφ' ἵππων κεκοσμημένων τὸ θέατρον διεξέρχονται)¹⁰⁵. La procession des *Huakínthia* présente une dimension initiatique pour les jeunes gens et donne l'occasion d'une « montre générale des classes d'âge »¹⁰⁶. Or, c'est à cheval que ces jeunes gens manifestent fièrement leur appartenance à la communauté. Cela implique qu'ils recevaient un apprentissage équestre même dans une cité qui a toujours montré peu d'appétence pour la pratique¹⁰⁷.

La littérature grecque d'époque impériale a érigé la figure « centaurisée » de l'éphèbe cavalier en un parangon de beauté et d'élégance, notamment par le subtil jeu de miroir entre l'homme et sa monture. On peut invoquer à titre d'exemple un extrait du roman tardif des

même, dans une armée, l'entraînement minutieux de chaque homme et de chaque unité renforce l'ensemble du corps de troupes ».

¹⁰² Xen. *Eq. Mag.* 3. 11-13 ; ce n'est pas seulement un spectacle puisque l'exercice fait partie des entraînements de la cavalerie (*Eq. Mag.* 1. 20). Voir le commentaire de BLAINEAU 2010, pp. 439-440.

¹⁰³ Les Anciens distinguaient parfaitement l'exercice du combat individuel et celui des manœuvres collectives. Si le premier permettait d'obtenir d'ardents cavaliers en combat rapproché, le second était fondamental pour constituer une cavalerie mobile et efficace dans les batailles rangées. Le modèle était celui des Thessaliens dont l'habileté manœuvrière et la cohésion en faisaient la meilleure cavalerie du monde grec (Polyb. 4. 8. 9-10).

¹⁰⁴ Voir l'étude complète de RICHER 2012, pp. 343-382.

¹⁰⁵ Polycratès, *Lakoniká*, *FGrHist* 558, cité par le grammairien Didyme *apud* Ath. 4, 139 e. La traduction de SERGENT 1984, p. 113 (reprise par RICHER 2012, p. 344), « sur des chevaux caparaçonnés » n'est pas justifiée. Le verbe κοσμέω souligne le bon ordonnancement des chevaux ou métaphoriquement le bel équipement qu'ils portent, la façon éclatante dont ils ont été parés (plus plausible ici en contexte de fête et de procession).

¹⁰⁶ BRULE 1992, pp. 19-38, ici p. 36. Voir également RICHER 2012, pp. 359-361.

¹⁰⁷ DUCAT 2006, pp. 262-263. J. Ducat suppose que la formation équestre des jeunes Spartiates remontent à l'époque classique et pense en trouver trace dès l'époque de la conspiration de Cinadon (p. 171). On sait que la restauration de l'*agoggé* spartiate sous Cléomène III a été à la fois une mesure importante de la formation militaire et un thème de propagande permettant de faire accepter aux *homíoioi* l'élargissement du corps civique (HOFFMANN 2014). Combinée à l'abolition des dettes et à une réforme agraire, l'*agoggé* avait pour finalité de produire de nouveaux (et nombreux) citoyens loyaux et entraînés pour servir dans l'armée. Or, même si l'hoplitisme reste au cœur de l'idéologie spartiate, les besoins en cavalerie n'en demeurent pas moins réels. Chargé par Cléomène de remettre en place l'*agoggé*, le philosophe stoïcien Sphaïros de Borysthène n'a pas fait que ressusciter une tradition fantasmée dans sa supposée pureté mais il l'a adapté aux nécessités de l'époque et aux ambitions militaires du roi (KENNELL 1995, pp. 98-114). Le tournant réformateur des années 220 aurait-il pu contribuer à promouvoir une éducation cavalière qui, dans ses formes d'expression politiques et sociales comme dans ses usages militaires, était devenue à la fois familière aux Lacédémoniens et indispensable à l'exercice du pouvoir ?

Ethiopiennes d'Héliodore (deuxième moitié du IV^e siècle) dont l'action est placée par l'auteur à l'époque classique¹⁰⁸. Il s'agit de la scène de rencontre des deux protagonistes, Théagène et Chariclée. Le premier conduit à Delphes la théorie des Ainiens de Thessalie qui vient offrir une hécatombe à Néoptolème, le fils d'Achille, dont la tombe était conservée dans le sanctuaire¹⁰⁹ et dont Théagène revendique l'ascendance ainsi que tous les Ainiens. La procession qu'il conduit sous les yeux ébahis de Chariclée impressionne notamment par l'élégance d'un groupe d'éphèbes montés¹¹⁰.

Avec l'intégration d'exercices équestres, l'éphébie attique du I^{er} siècle av. J.-C. a certes annexé une pratique qui était largement répandue dans les cercles de la notabilité athénienne, ceux-là même dont la progéniture fréquentait le gymnase et participait à l'éphébie. Pour autant, il ne s'agissait pas seulement d'inscrire au programme de l'éphébie une pratique chère aux élites et indispensable à la reproduction de leur groupe social. En effet, à partir du II^e siècle, l'éphébie a aussi intégré des exercices nautiques : les éphèbes ne se contentent pas de ramer mais doivent savoir gouverner les navires, les faire manœuvrer et manipuler les voiles¹¹¹, ce qui, somme toute, est cohérent de la part d'une cité dont les intérêts sont largement tournés vers la mer, *a fortiori* depuis qu'elle a rétabli sa domination sur Délos avec la bénédiction de Rome.

Les évolutions du contenu de l'éphébie ont suivi leur propre logique qui est de préparer la jeunesse à servir la cité. L'ouverture de l'éphébie à la culture équestre est évidemment en adéquation avec les préoccupations des élites mais elle ne se départit jamais d'enjeux militaires qui, au I^{er} siècle, tournent essentiellement autour de la surveillance et de la défense du territoire.

III. UNE FORMATION MILITAIRE EQUESTRE ENCADRÉE PAR LES CITÉS ?

Peut-on observer, hors d'Athènes, des évolutions similaires ? A. S. Chankowski a élargi l'étude de l'éphébie hellénistique aux cités d'Asie Mineure et d'Égée. Dans ces régions, les exercices militaires des éphèbes sont bien documentés par l'épigraphie et on constate que la formation éphébique y est calquée sur le modèle de l'éphébie attique. Le maniement de l'arc et du javalot semble constituer partout la base de la formation militaire, à laquelle il faut ajouter parfois le maniement de l'oxybèle et quelques spécificités locales (la course à Sestos, la marche forcée en armes à Erésos, le *lithobólos* à Samos). Les services d'un hoplomaque coûtent cher et l'hoplomachie n'est donc pas attestée partout ou pas tout le temps¹¹². À aucun moment n'apparaît la mention d'une formation équestre et on voit donc que malgré le rôle militaire croissant de la cavalerie, l'équitation n'a pas pour autant intégré le programme de formation militaire des éphèbes dans les cités.

¹⁰⁸ Même si la scène est fictive, la précision et le réalisme de la description suggèrent qu'elle s'inspire de véritables processions, comme le note CHANKOWSKI 2010, p. 413.

¹⁰⁹ Strab. 9. 3. 9.

¹¹⁰ Hld. 3. 3. 1-8 (trad. MAILLON 1960 modifiée).

¹¹¹ PELEKIDIS 1962, p. 272.

¹¹² CHANKOWSKI 2010, pp. 322-330.

Seules quelques cités ont laissé des indices suggérant l'existence d'une formation équestre de la jeunesse encadrée par les autorités : Cyrène en Libye, Amphipolis dans le royaume de Macédoine et quelques cités d'Asie Mineure comme Aphrodisias ou Apollonia de la Salbakè.

III.A. LES TRIAKATIOI CYRENEENS : DES EPHEBES CAVALIERS ?

Nous commencerons par l'exemple cyrénéen qui est à la fois le plus anciennement connu et le mieux documenté. À l'issue de la fouille du *Cesareum*, l'agora augustéenne de Cyrène, et de l'identification des structures antérieures du *Ptolemaion*, gymnase fondé au II^e siècle en l'honneur de Ptolémée VIII, qui avait lui-même remplacé le *damósion gymnasium* de la haute époque hellénistique, M. Luni a commodément réuni la documentation littéraire, épigraphique et iconographique concernant les institutions et les activités hébergées par les gymnases de Cyrène¹¹³. Celle-ci a été ensuite utilisée pour essayer de comprendre le fonctionnement de l'éphébie cyrénéenne et ses particularismes¹¹⁴. En effet, entre la fin du IV^e siècle et le début du III^e siècle, l'éphébie est implantée à Cyrène et ses activités se déploient dans le *damósion gymnasium* récemment fondé¹¹⁵. Toutefois, l'éphébie cyrénéenne prend la suite d'une *agogé* dorienne plus ancienne dont elle conserve plusieurs héritages, en particulier le nom des éphèbes : les *triakátioi*, c'est-à-dire « les Trois-Cents ». L'expression est restée célèbre à Sparte où elle désigne la garde personnelle triée sur le volet des rois lacédémoniens mais, à Cyrène, les lexicographes définissent le terme sans aucune ambiguïté comme une dénomination épichorique des éphèbes¹¹⁶.

Or, plusieurs indices concourent à montrer que les *triakátioi* de l'époque classique étaient de jeunes cavaliers et que leurs successeurs de l'époque hellénistique ont conservé dans leur formation le particularisme équestre de l'*agogé* cyrénéenne. C'est un fait bien établi qu'à Cyrène, les chars constituent le fleuron de l'armée et l'habileté des citoyens à les conduire assure la réputation de la cité libyenne tant sur le champ de bataille que dans les concours panhelléniques. Dès l'époque archaïque, les Cyrénéens accumulent les victoires dans les courses de chars à Olympie et à Delphes¹¹⁷. Et sur le plan militaire, la cité utilise des chars de guerre pour acheminer sans effort ses fantassins jusqu'au lieu du combat puis les chars jouent un rôle direct dans l'affrontement¹¹⁸. Alors que l'usage du char de guerre a disparu ailleurs en Grèce, ces techniques de combat passent pour exotiques et fascinantes aux yeux des autres Grecs. Pourtant, c'est bien en utilisant ses chars et en développant le réseau routier sur le

¹¹³ LUNI 1976, pp. 223-284.

¹¹⁴ Voir la série d'articles de G. Cordiano : CORDIANO 2001, 2007, 2009. La discussion a été poursuivie par CHANKOWSKI 2010, pp. 216-226. DOBIAS-LALOU 2000, pp. 240-246 a étudié les termes épichoriques qui qualifient les officiers et magistrats du gymnase.

¹¹⁵ Sur la création de l'éphébie à Cyrène : CORDIANO 2001. Sur le *damósion gymnasium* : LUNI 1987, p. 42.

¹¹⁶ DOBIAS-LALOU 2000, pp. 243-244 ; CORDIANO 2007, p. 571, n. 34 ; CHANKOWSKI 2010, p. 85.

¹¹⁷ CORDIANO 2007, pp. 566-567 ; voir aussi ETIENNE 2005, p. 244 et ETIENNE 2012, p. 29, n. 26.

¹¹⁸ Enée le Tacticien 16, 14-15. En 331, les Cyrénéens offrent à Alexandre cinq quadriges de guerre et 500 chevaux (Diod. Sic. 17. 49. 3). En 323, Thibron s'est fait remettre la moitié des chars de guerre cyrénéens (Diod. Sic. 18. 19. 4) et, sous le commandement d'Ophellas en 309/8, l'armée cyrénéenne compte 100 chars et 500 cavaliers (Diod. Sic. 20. 41. 1). Voir les commentaires de CORDIANO 2007, pp. 563-565.

plateau libyen que Cyrène a été en mesure de contrôler et de défendre son territoire face aux raids des populations indigènes. Les six lochages des quadriges occupent le premier rang dans la *tabula militum* de 340-335¹¹⁹. Ils sont suivis par les lochages des *mónippoi* (l. 8-9). Un *mónippos* étant un cheval de selle par opposition aux chevaux attelés par deux ou par quatre¹²⁰, les chercheurs reconnaissent désormais dans les *mónippoi* les cavaliers cyrénéens¹²¹. Immédiatement après ces derniers sont nommés les *triakatiárchai* qui sont les commandants des *triakátioi*¹²². Quel rôle jouent donc les *triakátioi* en tant que corps de combattants au sein de l'armée cyrénéenne ? De leur position dans la liste, après les cavaliers et avant les fantassins, et du fait que des peltastes leur sont associés (Λοχαγοὶ πελταστῶν συμμ[ε]ριταὶ τοῖς τριακατίοις l. 8), G. Cordiano déduit que les *triakátioi* servent comme cavaliers dans l'armée cyrénéenne¹²³. Les peltastes qui leur sont adjoints auraient dès lors le même rôle que les *hámippoi* béotiens puis athéniens dont l'efficacité était louée par Xénophon¹²⁴.

Les sources nous permettent de relier le service militaire équestre de ces jeunes gens à la formation qu'ils reçoivent pendant l'*agogé*. D'abord, Pindare évoque très clairement l'existence de processions de jeunes cavaliers le long de la Skurota jusqu'au sanctuaire d'Apollon à l'occasion des Carneia¹²⁵. Ensuite, vers 321, le *diáγραμμα* de Ptolémée, qui prescrit à la cité de Cyrène un certain nombre de réformes constitutionnelles à mener, exclut des magistratures les pédotribes et ceux qui enseignent le tir à l'arc, l'équitation et l'hoplomachie (παιδοτριβῆι ἢ διδάσκηι | τοξεύειν ἢ ἰππεύειν ἢ ὄπλομαχεῖν)¹²⁶. Ainsi retrouve-t-on les professeurs d'équitation parmi les instructeurs qui interviennent régulièrement dans la formation des éphèbes¹²⁷. Cette formation équestre des jeunes cyrénéens, supervisée par la cité, aurait peut-être même inspiré l'important volet équestre du programme éducatif des *Lois* de Platon¹²⁸.

¹¹⁹ LAZZARINI 1996 = SEG 46, 2198. Voir les commentaires de LARONDE 1987, pp. 100-107, 132-134 ; Bull. Ep. (1997), 703 ; CORDIANO 2001, pp. 255-296 ; CORDIANO 2007, pp. 563-584 ; Bull. Ep. (2002), 539.

¹²⁰ Xén. Cyr. 6. 4. 1 ; Plat. Leg. 834 c.

¹²¹ LAZZARINI 1996, p. 177 ; CHAMOUX 1990, p. 8 ; DOBIAS-LALOU 2000, p. 241.

¹²² Grâce à l'étude prosopographique qu'il a menée, A. Laronde a réussi à démontrer que de nombreux triacatiarques sont issus des grandes familles de l'aristocratie cyrénéenne et que la triacatiarchie est souvent utilisée comme un tremplin vers la stratégie et l'accomplissement d'une brillante carrière civique et militaire (LARONDE 1987, p. 134). Leurs effectifs diminuent pendant la période hellénistique : de 17 triacatiarques dans les listes militaires du IV^e siècle, il n'y en a plus que quatre dans les « listes éphébiques » de l'époque hellénistique. Cette diminution s'accorde avec la création des quatre gymnasiarques et la volonté d'équilibre entre les anciens chefs militaires et les nouveaux directeurs du gymnase.

¹²³ CORDIANO 2007, pp. 574-575.

¹²⁴ BLAINEAU 2015, pp. 219-220.

¹²⁵ Pind. Pyth. 5. 74.

¹²⁶ SEG 9, 1, l. 43-49. Le texte, difficile à lire, a posé de sérieuses difficultés pour son établissement et il a été revu en profondeur par FRASER 1958, pp. 120-127. Trad. BERTRAND 1992, n° 77.

¹²⁷ Aristot. Ath. 42. 3 évoque ces maîtres du gymnase. Les inscriptions les mentionnent fréquemment (CHANKOWSKI 2010, pp. 216-226 et 322-330). En particulier, l'inscription de la fondation éducative de Polythrous de Téos prévoit de recruter un maître de tir à l'arc et de lancer de javelot pour 250 drachmes par an ainsi qu'un maître d'arme (hoplomaque) pour 300 drachmes avec un engagement d'au moins deux mois. On remarque que l'hoplomaque coûte beaucoup plus cher et qu'il est difficile de s'assurer ses services sur une longue période.

¹²⁸ Platon avait effectué un voyage à Cyrène plusieurs années avant la Sicile pour retrouver son ami Théodoros. A cette occasion, il a été introduit dans le milieu aristocratique cyrénéen et a peut-être alors noué des liens avec Annikéris, riche éleveur de chevaux et talentueux aurige, qui rachète Platon à Egine après que ce dernier a été réduit en esclavage. Annikéris vient, plus tard, à Athènes faire une impressionnante démonstration de conduite de char à l'Académie dont il fait plusieurs fois le tour sans sortir de ses premières traces (LARONDE 1987, pp. 112-113 ; CORDIANO 2007, p. 567).

La culture équestre des éphèbes cyrénéens est encore perceptible à l'époque augustéenne à travers les monuments du gymnase sur lesquels ils ont gravé, parfois de manière anarchique, leurs noms et la date de leur éphébie. Ces monuments dont la fonction exacte est inconnue mais nécessairement liée à la vie du gymnase étaient exclusivement ornés de scènes équestres : une base rectangulaire porte deux reliefs : un aurige conduisant son quadriges sur le long côté et un jeune homme (un éphèbe ?) tenant un cheval par son harnais (voir *infra*, Fig. 3)¹²⁹ ou encore une base cubique de marbre portant deux reliefs d'auriges lançant leurs quadriges au galop¹³⁰. En outre, sur le « catalogue éphébique » qu'ils ont fait ériger en 3/4 ap. J.-C. comme dédicace à Hermès et Héraclès, les éphèbes ont pris soin de faire orner le monument d'une *protomé* chevaline¹³¹. Le lien entre la figure équine et la formation éphébique ne va pas de soi ailleurs dans le monde grec mais, à Cyrène, les éphèbes cultivent un attachement à l'imagerie équestre si bien que le cheval y est devenu un emblème manifeste de la condition éphébique. Les « listes éphébiques » d'époque hellénistique étant incomplètes, on ne peut en tirer aucune information quantitative sur les effectifs des éphèbes¹³². D'après les trois « listes » d'époque impériale, ceux-ci oscillaient entre 60 et 78 éphèbes. Or, G. Cordiano estime qu'il en est à peu près de même sous les Lagides¹³³ puisque, dans une dédicace du II^e-I^{er} s. av. J.-C., un gymnasiarque sorti de charge consacre 80 strigiles à Hermès et Héraclès¹³⁴.

Le magistrat mentionné immédiatement après le gymnasiarque sur les « listes éphébiques » porte un titre purement local, l'*aporutiázon*, dont l'étymologie a longtemps posé problème. C. Dobias-Lalou reconnaît, dans la formation du mot, l'expression ἀπὸ ἄυτηρος, c'est-à-dire « à bride abattue, au grand galop ». L'*aporutiázon* serait alors étymologiquement « celui qui crie : « à bride abattue ! », celui qui fait aller au galop, autrement dit l'instructeur de cavalerie¹³⁵. Malgré tout, le rôle exact de l'*aporutiázon* demeure encore mystérieux car il est rigoureusement impossible de confondre ce magistrat avec les professeurs d'équitation qui, en tant que travailleurs manuels salariés, sont exclus des magistratures¹³⁶.

¹²⁹ LUNI 1976, n° 14, p. 245, fig. 13-14. Les dates gravées sur le monument s'étendent de 12 av. J.-C. à 40 ap. J.-C.

¹³⁰ LUNI 1976, n° 14bis, pp. 245-246, fig. 15-16. Les graffiti sur le monument mentionnent la date de 19/18 av. J.-C.

¹³¹ SEG 20, 741 a = OLIVERIO 1961, pp. 20-26, n° 7, fig. 13 = LUNI 1976, n° 15, pp. 246-249, fig. 17-20 (fig. 19 pour la *protomé*).

¹³² DOBIAS-LALOU 2000, pp. 242-243 a bien montré qu'on peut répartir ces stèles en trois groupes : celles qui respectent le schéma syntaxique originel avec les noms des magistrats à l'accusatif et ceux des *triakátioi* dédicants au nominatif (SEG 9, 51 et SECir 241 du II^e siècle av. J.-C. ; SECir 20 du II^e-I^{er} siècle ; SEG 20, 739, I^{er} siècle av. J.-C. ; SEG 20, 741 de 3-4 ap. J.-C. qui met par erreur le premier nom d'éphèbe à l'accusatif avant de rectifier pour les noms suivants), celles qui par négligence du lien syntaxique placent tous les noms à l'accusatif (SECir 242, II^e siècle av. J.-C. ; SEG 20, 740, I^{er} siècle av. J.-C.), enfin celles d'époque impériale qui privilégient le nominatif, associant magistrats et éphèbes dans la dédicace, et le vocabulaire de la *koinè* qui finit par l'emporter à partir de 224 ap. J.-C. (SEG 20, 742 de 161 ap. J.-C. ; ALI - REYNOLDS 1996, pp. 259-264 de 172-175 ap. J.-C. ; SEG 9, 128 de 224 ap. J.-C. dans laquelle les expressions épichoriques ont complètement disparu). À noter que cette transition est accomplie plus tôt à Ptolémaïs (SEG 26, 1839).

¹³³ CORDIANO 2001, p. 294 ; CORDIANO 2007, p. 578, n.64.

¹³⁴ SEG 37, 1674.

¹³⁵ DOBIAS-LALOU 2000, pp. 244-246. Suivie par CORDIANO 2007, p. 577 et CHANKOWSKI 2010, pp. 216-217.

¹³⁶ LARONDE 1987, pp. 129-130 compare cette mesure d'exclusion à la réflexion philosophique de Platon dans les *Lois*. La limitation de l'accès aux magistratures se justifie avant tout par une conception servile et avilissante du travail manuel salarié qui a toujours été répandue dans les régimes oligarchiques et dans la philosophie politique qui défend ce type de régime. Or, le débat sur la capacité des artisans à assumer une citoyenneté complète n'a rien perdu de sa vigueur à la fin du IV^e siècle puisqu'on le retrouve encore longuement développé dans la *Politique* d'Aristote (4. 5).

Enfin, le *damósion gumnásion* de Cyrène impressionne par ses dimensions exceptionnelles qui sont suffisamment étendues pour que l'édifice ait pu accueillir des exercices et des manœuvres de cavaleries en son sein. En effet, l'espace du gymnase couvre trois îlots urbains soit une superficie un peu inférieure à un hectare. Ses structures sont complètement démesurées par rapport à la démographie cyrénéenne mais elles se justifient si le bâtiment devait héberger des entraînements de cavalerie se déroulant d'ordinaire dans l'hippodrome à l'écart de l'*ástu*¹³⁷. A travers ses inscriptions et ses vestiges, la cité de Cyrène livre un portrait d'elle-même très original pour notre sujet : celui d'une cité qui a fait de la culture équestre un enjeu public d'éducation de la jeunesse.

III.B. LA FORMATION EQUESTRE DES EPHEBES EN MACEDOINE

L'exemple cyrénéen n'est plus isolé depuis la découverte, dans les années 1980, de la loi éphébarchique d'Amphipolis. Il s'agit d'une inscription de 139 lignes datée de l'an 125 de l'ère « nationale », c'est-à-dire 24/3 av. J.-C. Longtemps connue par une photographie et un résumé de son contenu¹³⁸, l'inscription est désormais publiée¹³⁹. M. B. Hatzopoulos a montré que, bien que tardive, la loi éphébarchique d'Amphipolis recopie partiellement ou complètement des dispositions du II^e siècle av. J.-C.¹⁴⁰.

La loi éphébarchique définit les prérogatives et les responsabilités de l'éphébarque, le magistrat chargé de l'encadrement des éphèbes et lui-même placé sous l'autorité du gymnasiarque. Il a, en premier lieu, le devoir de réunir tous les garçons qui, d'après les registres de recensement, ont atteint l'âge de devenir éphèbe. L'éphébie est en principe obligatoire et, s'il existe bien des possibilités d'aménagement pour les fils de familles modestes, en revanche les éphèbes dont les familles possèdent un cens d'au moins 30 mines doivent assister aux enseignements chaque jour¹⁴¹.

L'inscription d'Amphipolis attribue également à l'éphébarque la responsabilité de recruter les professeurs spécialisés intervenant auprès des éphèbes notamment un *paidotribes* (pédotribe), un *akontistés* (un maître de javelot), un *toxótes* (un maître archer)¹⁴². Puis l'inscription précise¹⁴³ :

¹³⁷ CORDIANO 2007, p. 577; CORDIANO 2009, p. 287.

¹³⁸ *Bull. Ep.* (1987), 704; GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993, pp. 161-162; HATZOPOULOS 2001, pp. 137-139.

¹³⁹ LAZARIDOU 2015 ; HATZOPOULOS 2015 en donne une traduction française puis HATZOPOULOS 2016 en fournit une traduction anglaise et un commentaire. Enfin, ROUSSET 2017 en propose une nouvelle édition avec quelques modifications du texte, une nouvelle traduction française et un commentaire.

¹⁴⁰ GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993, p. 162 ; HATZOPOULOS 1996, II, p. 61, n° 42; HATZOPOULOS 2016, pp. 31-33 ; il est suivi par LAZARIDOU 2015. Voir toutefois l'étude du texte par ROUSSET 2017, pp. 60-69 qui soutient que la loi ne peut pas être une copie identique d'un original amphipolitain d'époque royale mais plutôt un assemblage, souvent maladroit, de différentes dispositions issues d'une ou plusieurs législations antérieures, ainsi que la réponse de HATZOPOULOS 2015-2016.

¹⁴¹ ROUSSET 2017, I, 6-19, § 4-5 avec le commentaire pp. 70-75 *contra* GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993, p. 162 ; HATZOPOULOS 1994, p. 99 ; HATZOPOULOS 1996, p. 209, n.1 qui estiment que l'admission dans l'éphébie est soumise à des critères censitaires (au moins 30 mines de patrimoine) qui excluent *de facto* la majorité des hommes libres.

¹⁴² LAZARIDOU 2015, I, 20-22 ; ROUSSET 2017, §6.

¹⁴³ Texte et traduction de ROUSSET 2017, I, 22-24. Les deux premiers tiers de la l. 23 sont inscrits dans une *rasura*. ROUSSET 2017, I, 78-79 suggère que le lapicide a modifié ultérieurement le titre des magistrats chargés de superviser l'instruction hippique. Les Bouleutes, dont l'existence n'est pas formellement attestée dans les cités

Πωλοδαματῆ δὲ καὶ ἵπποις χερίσθωσαν καθ' ὅ τι οἱ βουλευταὶ περὶ τούτων διατάξωσι.

Ils (les éphèbes) auront recours à un maître d'équitation et à des chevaux selon ce que les bouleutes auront à ce sujet disposé.

Nous avons rappelé précédemment que le *polodamastés*, littéralement « le dresseur de poulain », désigne dans ce contexte le maître d'équitation. Or, contrairement aux autres professeurs, le recrutement de ce dernier semble supervisé par le Conseil de la cité, une particularité qui ne se comprend qu'avec la mention des chevaux mis à la disposition des éphèbes. En effet, l'éphébie amphipolitaine étant ouverte à tous et les exercices équestres n'étant, comme on le verra, nullement réservés aux éphèbes censitaires, chaque éphèbe devait être en mesure d'avoir accès à un cheval et la cité n'avait d'autre choix que de les leur fournir, ce qui avait assurément un coût pour les caisses publiques. La formule, certes allusive, montre que la *Boulé* règle elle-même les détails de cette opération, ce qui laisse libre cours aux hypothèses. On peut en effet supposer, à l'instar de D. Rousset, que la cité demandait aux éphèbes censitaires d'amener leurs propres chevaux mais cela n'est pas confirmé¹⁴⁴.

Par ailleurs, comme ses collègues, le maître d'équitation exerçait ses fonctions sous la surveillance de l'éphébarque. On attendait de lui qu'il vive de manière décente (*kosmíos*) et sage (*sophrónos*), qu'il traite les éphèbes avec justice (*dikáios*) et qu'il ne leur inflige ni tort (*blábe*) ni déshonneur (*aischúnē*) sous peine d'une amende ou d'un renvoi¹⁴⁵.

La loi éphébarchique définit pour les éphèbes un programme de formation comprenant exclusivement des apprentissages militaires ou athlétiques : *toxéuein* (tir à l'arc), *akontízein* (lancer de javelot), *sphendonán* (tir à la fronde), *litházein* (littéralement « le lancer de pierre » mais il doit plutôt s'agir de l'usage d'une machine de siège comme l'oxybèle qui propulse des pierres et que l'on traduit généralement par catapulte)¹⁴⁶, *hippéuein* (équitation), *akontízein aph'híppou* (lancer de javelot à cheval)¹⁴⁷. Ce dernier exercice est reconnu par Xénophon comme l'un des plus difficiles de l'art militaire équestre¹⁴⁸. Pour être maîtrisé, il exige un entraînement particulièrement rigoureux. La cavalerie macédonienne excelle encore dans ce domaine à l'époque de Philippe V si bien que, sous son règne, la tactique équestre du harcèlement semble avoir supplanté celle du choc qui avait été introduite par Philippe II au milieu du IV^e siècle¹⁴⁹.

macédoniennes sous le règne des Antigonides, auraient succédé dans cette tâche, à l'époque impériale, à d'anciens magistrats chargés de faire le lien entre cavalerie locale et cavalerie royale, peut-être l'épistate, l'ἐπί τῆς χώρας, l'hipparque ou le secrétaire.

¹⁴⁴ ROUSSET 2017, p. 78.

¹⁴⁵ LAZARIDOU 2015, l. 111-115 ; ROUSSET 2017, § 18.

¹⁴⁶ La découverte de boulets dans le gymnase d'Amphipolis semble confirmer cette pratique (GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993, p. 163) qui était répandue ailleurs dans le monde grec, notamment à Samos où une inscription précise que les éphèbes ont une épreuve de *lithobólos* (CHANKOWSKI 2010, pp. 322-330).

¹⁴⁷ LAZARIDOU 2015, l. 26-28 ; ROUSSET 2017, § 7.

¹⁴⁸ Xen. *Mem.* 3. 3. 7; *Eq. Mag.* 1. 6.

¹⁴⁹ Liv. 31. 35. 3-6 : lors de la 1^{ère} guerre de Macédoine, les cavaliers macédoniens sont rompus à des techniques de harcèlement fondées sur la mobilité. Celles-ci se révèlent inefficaces face à des Romains qui recherchent le choc.

Les paragraphes 10-11 (l. 51-72) décrivent précisément le quotidien des éphèbes amphipolitains et le programme qu'ils suivent avec assiduité n'est pas sans rappeler celui que nous avons vu précédemment à Athènes¹⁵⁰. En effet, les éphèbes se rassemblent au lever du jour dans la palestre où ils sont passés en revue avant de sortir du gymnase sous la conduite de l'éphébarque pour aller s'entraîner, à l'extérieur, à l'équitation puis au tir à l'arc, au lancer de javelot, au tir à la fronde et à la projection de pierres. Selon K. D. Lazaridou, en plaçant les exercices d'équitation à l'aube, les autorités permettent aux éphèbes – et aux chevaux pourrait-on ajouter – de jouir de la fraîcheur matinale et d'éviter les lourdes chaleurs de l'après-midi¹⁵¹. Les jeunes gens reviennent à la palestre en fin de matinée avant de rentrer déjeuner chez eux. Pendant l'après-midi, le programme est à peu près semblable mais l'essentiel des activités se déroule cette fois dans la palestre (il est précisé que le tir à l'arc et le lancer de javelot sont pratiqués au sein de l'enceinte) ou non loin (rien n'est dit en effet à propos du tir à la fronde et de la projection de pierres). Seule la leçon d'équitation (τῆς μαθήσεως τῶν ἵππων, l. 67) est explicitement exclue des activités de l'après-midi. Cet enseignement impose en effet aux éphèbes de s'éloigner considérablement du gymnase pour s'entraîner dans un espace ouvert plus adapté. À Athènes, les cavaliers peuvent effectuer des entraînements statiques (monter / descendre de cheval) sur l'Agora¹⁵² ou dans des espaces périphériques comme l'Académie, le Lycée et Phalère ou encore dans l'hippodrome dont la localisation demeure incertaine¹⁵³.

Même s'il ne se définit pas exclusivement comme un cavalier, l'éphèbe macédonien doit parvenir à une certaine maîtrise de l'art équestre. Comme à Cyrène, l'équitation éphébique est résolument orientée vers le combat, non vers l'apparat¹⁵⁴. Sous la royauté, les éphèbes macédoniens, à l'instar des *triakátioi* cyréniens, jouent déjà un rôle militaire actif : ils font partie de l'armée de campagne lors de la bataille de Cynoscéphales¹⁵⁵ et participent à la défense de Cassandreia en 169¹⁵⁶. L'entraînement intensif des éphèbes poursuit clairement l'objectif de renouveler les effectifs de l'armée (plus qu'un simple éveil à la condition citoyenne)¹⁵⁷ dans une société où le jeune homme peut être mobilisé dès l'âge de 15 ans¹⁵⁸.

La formation équestre des éphèbes connaît en Macédoine une remarquable permanence puisqu'elle est encore d'actualité en 24/3 av. J.-C. alors que la Macédoine est une province romaine depuis 146. Pourtant, comme le souligne H. W. Pleket, la loi éphébarque d'Amphipolis ne peut pas être considérée comme une simple fossilisation d'anciens *diagrámmata* royaux : il y a manifestement encore du sens, au I^{er} siècle av. J.-C., à entraîner les

¹⁵⁰ Pour un bref commentaire du programme éphébique d'Amphipolis, voir LAZARIDOU 2015, pp. 27-28.

¹⁵¹ LAZARIDOU 2015, p. 27.

¹⁵² Mnésimachos *apud* Ath. 9, 402 e-f.

¹⁵³ Xen. *Eq. Mag.* 3. 1. Voir le commentaire de BLAINEAU 2010, pp. 442-443.

¹⁵⁴ A cet égard, il faut noter que la loi éphébarque interdit aux éphèbes d'être accompagné d'un serviteur (*therápon*) (§ 8, l. 35-36). Ils n'avaient donc pas d'*hippokómos* pour porter le matériel, harnacher le cheval et les mettre en selle. Ils devaient tout faire seuls dans la perspective d'un entraînement militaire et non d'exercices de manège.

¹⁵⁵ Liv. 33. 3. 1-5.

¹⁵⁶ Liv. 44. 11. 7.

¹⁵⁷ App. *Mac.* 11. 1.

¹⁵⁸ HATZOPOULOS 2001, pp. 99-100 et 135-136.

éphèbes dans différentes disciplines militaires et à prodiguer un enseignement équestre, coûteux pour la cité, à tous les jeunes gens d'une classe d'âge indépendamment de leur milieu social d'origine¹⁵⁹.

Il y a donc encore, au début de l'époque augustéenne, la conviction que l'équitation est une discipline militaire utile pour la cité et que chaque Macédonien doit en connaître les rudiments. Cette politique est probablement à mettre en perspective avec la nécessité d'assumer à l'échelle locale une mission de police, de maintien de l'ordre et de surveillance du territoire que les Romains, malgré leur domination politique, ont pris soin de laisser à la charge des cités¹⁶⁰. L'éphébarque doit d'ailleurs conduire les éphèbes de deuxième année en manœuvre sur le territoire au moins une fois par mois mais le texte ne précise pas si ces sorties (qui n'excèdent jamais une journée) se font à cheval¹⁶¹.

Enfin, il est étonnant de ne pas trouver parmi les concours organisés pour les éphèbes amphipolitains une épreuve hippique¹⁶². D. Rousset se demande d'ailleurs si la première épreuve des concours mensuels, mentionnée aux lignes 73-74, τῆς μαθήσεως τῶν ἐφήβων, qu'il traduit par un concours « d'instruction des éphèbes » mais qui demeure sans parallèle et sans cohérence avec un programme éphébique exclusivement paramilitaire et athlétique, ne serait pas en réalité issue d'un lapsus du lapicide pour τῆς μαθήσεως τῶν <ἵπ>ων, formule attestée à ligne 67¹⁶³. Il s'agirait dans ce cas d'un concours d'instruction hippique en parfaite cohérence avec les enseignements reçus.

III.C. LA FORMATION EQUESTRE DES NEOI : EN CONTINUITE OU EN RUPTURE DU PROGRAMME EPHEBIQUE ?

En Asie Mineure, aucune source n'atteste une pratique équestre au sein de l'éphébie. On constate en revanche que la classe d'âge des *néoi*, âgés en principe de 20 à 30 ans, bénéficie, dans ce domaine, d'une formation qui est notamment attestée à Aphrodisias vers 100 av. J.-C. par une épigramme funéraire inscrite sur un petit autel circulaire découvert en 2007 en remploi dans le mur d'enceinte du IV^e s. ap. J.-C. L'inscription a été publiée par A. Chaniotis en 2009¹⁶⁴ :

Ὁ πέτρος αὐδαὶ πατρὸς ἐξ Ἐπικράτους
 Ἐπικράτην ὑπόντα τῶιδ' ὑπ' εἰρήνῃ,
 ἔτ' ὄντα κοῦρον· ἀκόνις δὲ [λ]είπεται
 καὶ βάρβιτ' ἀκλόνητα, ταί θ' Ὀμηρικαί
 καὶ ξυστά κενύροπακος ἰτέας κύκλος
 τοὶ πωλικοὶ τ' ἀγκῆρες ἠραχνωμένοι,
 τὰ τόξα θ' οἱ τ' ἄκοντες· οἷσιν ἐμπρέπων,
 ἐς Ἄιδαν ὁ κοῦρος εὐκλεῆς ἔβα.

¹⁵⁹ PLEKET 2012, p. 325. C'est aussi ce que défend ROUSSET 2017, pp. 75-82.

¹⁶⁰ BRELAZ 2005. M. B. Hatzopoulos rappelle qu'au milieu du I^{er} siècle, la Macédoine a considérablement souffert des invasions des tribus celtes et thraces, comme les Scordisques, avant que Rome ne rétablisse l'ordre. Au moment où la loi éphébarque est recopiée, la Macédoine sort donc d'une période traumatisante qui n'incite certainement pas les cités à démilitariser complètement l'éphébie (HATZOPOULOS 2015-2016, pp. 147-148).

¹⁶¹ LAZARIDOU 2015, I. 136-139 ; ROUSSET 2017, §23.

¹⁶² LAZARIDOU 2015, I. 73-85 ; ROUSSET 2017, §12.

¹⁶³ ROUSSET 2017, p. 62.

¹⁶⁴ CHANIOTIS 2009.

La pierre parle d'Epikratès fils d'Epikratès qui, encore jeune homme, repose sous ce tertre. Il a laissé derrière lui la poussière, le *bárbitos* inutilisé, ainsi que les (chants ?) homériques, et les lances, et le cercle d'osier à la belle poignée, les licous (?) des poulains couverts de toiles d'araignée, les arcs, et les javelots : s'étant distingué en tout cela, le glorieux jeune homme marcha vers l'Hadès¹⁶⁵.

Pour évoquer le défunt, le poète emploie le terme homérique de *kóuros* (jeune homme) aux l. 3 et 8 et, comme il est fréquent pour les morts prématurées, l'épigramme insiste sur la vie terrestre perdue et l'éducation inachevée du défunt. L'épigramme d'Epikratès dresse ainsi l'inventaire de plusieurs activités qui lui étaient chères et que la mort l'a contraint à délaisser. Chaque activité est symbolisée par un objet ou un élément qui lui est propre. La poussière (*kónis*) (l. 3), ici incluse dans une liste de pratiques sportives ou militaires, doit être comprise comme celle de la palestre, là où les athlètes s'entraînent à la lutte. Le *bárbitos* représente l'enseignement musical (l. 4). Les chants homériques (l. 4) constituent la base de toute la formation littéraire d'un Grec, de l'apprentissage de la lecture jusqu'à celui de la rhétorique. S'ensuivent des objets relevant clairement de l'univers martial : les lances (*xustá*, l. 5), le bouclier désigné, comme souvent, par une métaphore (*eupórpakos itéas kúklos*, l. 5), les arcs (*tóxa*) et les javelots (*ákontes*) (l. 7). Comme nous l'avons rappelé précédemment, le maniement de ces armes est caractéristique des exercices militaires pratiqués au sein du gymnase : la lance et le bouclier sont employés dans l'hoplomachie tandis que le tir à l'arc et le lancer de javelot sont des disciplines essentielles de l'entraînement des éphèbes partout dans le monde grec. À la suite d'A. Chanotis, nous pouvons donc considérer qu'Epikratès bénéficiait encore d'une formation au gymnase¹⁶⁶.

Entre le maniement du bouclier et celui des arcs, apparaît un autre objet : τοὶ πολικοὶ τ' ἀγκτήρες, inutilisés si bien que les araignées y tissent leurs toiles¹⁶⁷. Le terme ἀγκτήρ relève du champ lexical médical puisqu'il désigne l'agrafe apposée sur une plaie mais, par extension, il peut désigner des bandes ou même des liens sans aucun rapport avec les soins médicaux. Le terme se compose en effet du radical *ank* (dérivé de ἄγκω : serrer) et de son suffixe instrumental *-ter*¹⁶⁸. Il s'agit donc d'un objet qui s'entoure autour de quelque chose afin de le serrer et d'en rapprocher les deux bords. D'ailleurs, en contexte médical, le terme désigne des agrafes qui maintiennent fermées les lèvres d'une plaie¹⁶⁹. Ici, ces « bandes » sont des outils d'équitation puisqu'ils sont propres au travail avec les jeunes chevaux (*polikói*) et que leur mention doit clairement évoquer au passant une activité qui, au vu du contexte, ne peut être que la pratique équestre. A. Chanotis ne trouve aucun usage équestre du terme ἀγκτήρ mais, sur une

¹⁶⁵ Trad. d'après CHANOTIS 2009.

¹⁶⁶ Par ailleurs, sur le gymnase hellénistique d'Aphrodisias, on ne connaît qu'une inscription honorifique pour un gymnasiarque de la fin du I^{er} s. av. J.-C. qui laisse entendre que la cité n'avait qu'un seul gymnase situé, peut-être, à l'ouest du *bouleutérion* (voir CHANOTIS 2009, pp. 473-474).

¹⁶⁷ CHANOTIS 2009, p. 476. L'image de l'objet abandonné recouvert de toiles d'araignée est utilisée chez Plut. *Nic.* 9. 5.

¹⁶⁸ Voir P. Chantraine, *DELG*, s. v. ἄγκω.

¹⁶⁹ Celse, *med.*, 5. 26.

proposition de R. Lane Fox, il propose de le traduire par « halters » (licou ou licol) plutôt que par « bridle » ou « harness »¹⁷⁰. En effet, le licol, qui est utilisé pour attacher et conduire l'animal, se compose de bandes de cuir qui peuvent justifier l'emploi du terme imagé ἀγκτήρ. Par communication personnelle, M.-Th. Cam nous suggère d'y voir une muselière ou une muserolle, qu'on utilise encore dans le dressage des poulains¹⁷¹. D'une manière plus générale, on rapprochera les *anktéres* des courroies de cuir (*himántes*) que Xénophon évoque à plusieurs reprises parce qu'elles sont indispensables à toute pratique équestre : attacher le mors, fixer le tapis de selle et, sans doute, fabriquer le licol¹⁷². Si bien que, selon Xénophon, un hipparque avisé devrait, en toutes circonstances, disposer de réserves pour la rechange ou pour pallier la négligence d'un de ses cavaliers. Chaque cavalier se rendant à l'entraînement ou en manœuvre se déplace donc avec un petit rouleau de lanières de cuir de telle sorte que l'imaginaire collectif a associé l'objet à l'activité.

A. Chaniotis en conclut seulement que le poète voulait montrer la haute extraction sociale du jeune Epikratès et son appartenance à l'élite d'Aphrodisias¹⁷³. Pourtant, la façon dont sont placées les *polikói anktéres* dans l'épigramme n'est pas anodine. L'équitation apparaît au milieu de l'énumération des activités militaires du défunt : hoplomachie – équitation – tir à l'arc – lancer de javelot. Cet inventaire étant lui-même distingué des activités artistiques et intellectuelles mentionnées plus haut. L'ordre des disciplines évoquées répond manifestement à un classement thématique qui induit la nature militaire de l'équitation pratiquée par Epikratès. Il faut donc exclure la possibilité qu'il s'agisse d'une équitation de pur apparat.

Il reste à déterminer la classe d'âge à laquelle appartenait Epikratès. Si ce dernier était un éphèbe, nous disposerions d'une troisième région où l'équitation faisait partie de la formation éphébique. Toutefois, le terme *kóuros* (l. 3 et 8) est une désignation poétique pour un jeune homme qui n'est pas marié, sans aucune dimension institutionnelle¹⁷⁴. À partir des *Griechische Vers-Inschriften* de W. Peek, A. Chaniotis rassemble les inscriptions de « *kouroi* » qui fournissent d'autres indications sur l'âge du défunt. Dans celles qui en précisent l'âge, le *kóuros* a entre 20 et 23 ans¹⁷⁵. D'autres qui ne donnent pas d'âge qualifient le défunt de *néos*¹⁷⁶. C'est à la fois un terme générique désignant un jeune homme (littéralement un « nouveau citoyen ») et la terminologie officielle qualifiant une classe d'âge bien déterminée, celle des

¹⁷⁰ CHANIOTIS 2009, p. 473.

¹⁷¹ Je remercie vivement M.-Th. Cam qui m'a fait part de ses précieuses remarques : « Le texte du CHG 2 (*Cant.* 93, 20) (...) indique deux moyens de maîtriser un jeune cheval trop rétif et enclin à mordre : χρῆ δὲ τότε μάλιστα τὸν τῆς φορβεῆς ἰμάντα ἦτοι τὸν γενειαστήρα σφίγγειν καὶ προσέχειν (« il faut alors surtout serrer la courroie du licou ou en vérité la mentonnière et le tenir »). Le terme γενειαστήρ n'est pas dans le Bailly mais il indique un instrumental formé sur γένειον, « menton », « mâchoire », « barbe » : il pourrait s'agir de la muselière, artefact de contention recommandé par Xen. *eq.* 5.3 dont le texte du CHG s'inspire, mais la région du menton invite aussi à penser à la muserolle qu'on passe sous le menton ; ἀγκτήρ pourrait remplir le même office que γενειαστήρ et désigner la muserolle, outil d'éducation du jeune cheval toujours d'actualité, qui, en passant sous le menton et en maintenant la mâchoire inférieure bien serrée, empêche l'animal de mordre ».

¹⁷² Xen. *Eq. Mag.* 8, 4 ; Xen. *Cyr.* 6. 2. 32. Chez Homère, le terme désigne les sangles qui permettent d'attacher les chevaux au char (*Il.* 8. 543 ; 10. 475). L'utilisation de ces lanières de cuir dans la confection des harnais leur a parfois conféré par métonymie poétique le sens de « rênes » (*Il.* 23. 324 ; *Soph. El.* 747 ; *Eur. Hipp.* 1222).

¹⁷³ CHANIOTIS 2009, p. 473.

¹⁷⁴ CHANIOTIS 2009, p. 474.

¹⁷⁵ GVI 434 ; 1472 ; 1507 ; 1815.

¹⁷⁶ GVI 750 ; 1288 ; 1473.

hommes âgés entre 20 et 30 ans. Le terme *kóuros* convient donc mieux aux hommes ayant achevé leur formation éphébique mais encore considérés comme « jeunes » jusqu'au milieu de la vingtaine. Epikratès n'est donc pas nécessairement un éphèbe et la comparaison avec les autres épigrammes invite même à envisager qu'il appartînt à la classe d'âge des *néoi*.

Bien que nettement plus tardive (II^e-III^e s. ap. J.-C.), une inscription d'Apollonia de la Salbakè peut être invoquée pour expliquer l'entraînement équestre d'Epikratès. Il s'agit d'une dédicace adressée par les (*h*)*orophúlakes* et leur chef à la « Mère des Dieux Montagnarde »¹⁷⁷. La petite équipe de patrouilleurs se compose notamment de onze *neanískoi*¹⁷⁸ accompagnés de neuf personnes extérieures dont un marbrier, un échanton, une musicienne et surtout six palefreniers (ἵπποζόμοι), sans doute serviles car ils sont dépourvus de patronymes, ce qui prouve que les (*h*)*orophúlakes* d'Apollonia disposent de chevaux et effectuent leurs patrouilles à cheval¹⁷⁹. Ainsi, les marges du territoire d'Apollonia de la Salbakè sont confiées à la vigilance de *neoi* qui parcourent le territoire à cheval, visitent les sanctuaires, laissent des offrandes aux dieux des confins et célèbrent des banquets.

En revanche, contrairement à une suggestion d'H. W. Pleket, la formation équestre que reçoivent Epikratès et les *neanískoi* d'Apollonia n'implique aucunement que la même formation existât dans l'éphébie de leurs cités respectives¹⁸⁰. Un décret honorifique de la cité de Messène pour l'empereur Tibère à l'occasion de son accession au trône (14 ap. J.-C.), suggère même l'inverse. Il proclame en effet l'organisation de concours auxquels participeront les jeunes gens fréquentant le gymnase : les *páides* et les éphèbes participeront à un concours athlétique (*gumnikón*) tandis que les *néoi* s'affronteront dans un concours hippique¹⁸¹. La cité attend donc de ses *néoi* qu'ils soient familiarisés avec la pratique équestre mais pas nécessairement les éphèbes. Ce document peut donner rétrospectivement un éclairage intéressant à la dédicace gravée à Messène sur une base de statue du I^{er} siècle av. J.-C., par les « *hippotróphoi* » et les « *neóteutoi* » pour leur commandant, Moschos fils Evameros (οἱ ἵπποτρόφοι καὶ οἱ νεότευτοι οἱ εἰς τὰ τριάκοντα Μόσχον Εὐαμέρου τὸν αὐτῶν ἀγεμῶνα)¹⁸². Les premiers sont des liturges sur lesquels repose l'obligation qui est faite aux hommes les plus riches d'entretenir des chevaux pour la cavalerie et, selon les cas, de servir dans la cavalerie ou de fournir un cavalier¹⁸³. Les seconds portent un nom épichorique désignant les *neóteroi* ou *néoi*, et la précision selon laquelle ils ont jusqu'à 30 ans confirme que nous avons bien à faire à la même classe d'âge¹⁸⁴. Il est remarquable de constater que les cavaliers de Messène et les *néoi*

¹⁷⁷ ROBERT 1937, pp. 106-108 et ROBERT J. - ROBERT L. 1954, p. 162 qui considèrent que ces patrouilleurs sont des *orophúlakes* (« gardiens des montagnes ») ; CHANKOWSKI 2004, p. 68 et 2010, n° 312 qui estime au contraire qu'il faut comprendre *horophúlakes* (« gardiens des frontières ») ; BRELAZ 2005, pp. 167-169.

¹⁷⁸ *Néoi* et *neanískoi* sont fréquemment employés comme synonymes et désignent la même classe d'âge des 20-30 ans (FORBES 1933, pp. 64-67 ; GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993, p. 77). Seul le contexte d'utilisation différencie les deux termes : SACCO 1979, pp. 39-49.

¹⁷⁹ L'importance de cette donnée a rarement été soulignée (cfr. PLEKET 2012, pp. 326-327).

¹⁸⁰ PLEKET 2012, p. 326.

¹⁸¹ SEG 41, 328, l. 33-35.

¹⁸² SEG 47, 393.

¹⁸³ CHANDEZON 2014 ; BOULAY 2014, pp. 100-101 ; CLEMENT 2014.

¹⁸⁴ KENNEL 2013, pp. 218-220.

sont placés sous la responsabilité du même commandement militaire, d'où on peut suggérer que les *neóteutoi* messéniens servaient aussi dans la cavalerie¹⁸⁵.

IV. CONCLUSION

En dépit des lacunes de la documentation, il apparaît donc qu'à l'époque classique, l'apprentissage de l'équitation a été abandonné, dans la plupart des cités, à l'initiative privée, ce qui revient à corrélérer fortement la diffusion de la culture équestre avec l'appartenance reconnue ou désirée de la famille au cercle des élites. Il s'agit donc d'une culture équestre réservée à une petite classe d'écuyers qui l'entretient avant tout comme un moyen de distinction et un marqueur social. Le développement progressif des cavaleries civiques à partir des V^e-IV^e siècles ne semble pas avoir fondamentalement modifié le rapport de la cité grecque à la discipline équestre. Même si les cités ne cessent d'accroître l'encadrement de leurs cavaliers, dans la pratique comme dans le droit, afin d'assurer en permanence un renouvellement des effectifs, une formation militaire satisfaisante et une remonte de qualité¹⁸⁶, elles n'interviennent pas dans le processus de formation du cavalier avant la majorité de celui-ci et son recrutement dans la cavalerie de la cité. En effet, à l'exception de Cyrène dont la culture équestre militaire affirmée et relayée par l'éphébie locale fait figure d'exception, les témoignages d'une formation équestre encadrée par les institutions des cités sont peu nombreux et tardifs. On ne peut donc les généraliser ni dans le temps ni dans l'espace. Jusqu'au I^{er} siècle av. J.-C., la qualité du recrutement dans la cavalerie reste étroitement dépendante de ce que les familles riches ont à offrir à la cité en matière d'excellence équestre. En d'autres termes, les cités n'ont jamais pris le tournant proposé par Platon d'une cité qui, se substituant à la famille, aurait donné à la culture équestre une diffusion sociale aussi large que dans les sociétés cavalières.

Les entraînements équestres de l'éphébie attique semblent bien constituer une innovation du I^{er} siècle av. J.-C., ce qui pose la question de leur finalité. Qu'ils aient été effectivement utilisés en ce sens ou non, ces entraînements sont conçus comme faisant partie d'une formation militaire au même titre que l'hoplomachie ou les sorties sur la *chóra*. On ne peut détacher complètement cette pratique éphébique des préparatifs de défense de la cité. Or, à la même époque, dans certaines cités d'Asie Mineure, les *néoi* s'exercent eux aussi à la pratique équestre, sous l'autorité des institutions de la cité et en vue de leur participation aux patrouilles sur le territoire. La formation de bonnes cavaleries locales, ou au moins de forces de police compétentes, demeure pour les cités un enjeu de sécurité publique et un enjeu de souveraineté dans le dialogue avec Rome. Dès qu'elle est intégrée dans les mises en scènes collectives des classes d'âge du corps civique, l'équitation contribue à l'éclat de l'éphébie et popularise les parades d'éphèbes à cheval.

On ne peut exclure que le phénomène soit plus ancien en Macédoine et qu'il ait contribué à former l'élite cavalière du royaume. La culture équestre y est aussi ancienne que

¹⁸⁵ A l'époque hellénistique, la Messénie est réputée pour ses élevages équins spéculatifs et ses chevaux qu'elle exporte jusqu'en Egypte (Polyb. 5. 37. 7 ; Plut. *Cleom.* 56. 1-3). Voir BLAINEAU 2015, pp. 100-101.

¹⁸⁶ Sur cette question, voir CLEMENT 2014.

socialement valorisée et, après tout, l'inscription de l'équitation au programme de l'éphébie des cités macédoniennes reflète l'intérêt tout particulier porté par la monarchie antigonide au recrutement de jeunes et talentueux cavaliers formés très tôt au combat monté, un intérêt partagé par les autres royaumes hellénistiques.

Jérémy Clément

Aix-Marseille Université – Centre Camille Jullian (UMR 7299)

jeremyclement.upv@gmail.com

BIBLIOGRAPHIE

ALI - REYNOLDS 1996 : J. M. Reynolds, F. Ali, *Numisius Marcellianus, proconsul of Crete and Cyrene*, in L. Bacchielli, M. Bonanno Aravantinos (eds.), *Studi Miscellanei* 29. *Scritti di Antichità in memoria di Sandro Stucchi*, I, pp. 259-264.

BAR-KOCHVA 1976 : B. Bar-Kochva, *The Seleucid army : organization and tactics in the Great Campaigns*, Cambridge 1976.

BECK 1975 : F. A. G. Beck, *Album of Greek education : the Greeks at school and at play*, Sydney 1975.

BERTRAND 1992 : J.-M. Bertrand (éd.), *Inscriptions historiques grecques*, Paris 1992.

BILLAULT - MARQUIS 2015 : A. Billault, E. Marquis (éds.), *Lucien de Samosate. Œuvres complètes*, Paris 2015.

BLAINEAU 2008 : A. Blaineau, *Le cheval, le cavalier et l'hippocentaure. Technique équestre, éthique et métaphore politique chez Xénophon*, « Cahiers des Études Anciennes » 45 (2008), pp. 185-211.

BLAINEAU 2010 : A. Blaineau, *Chevaux, cavaliers et cavaleries dans l'œuvre de Xénophon*, Thèse, Université Rennes II, 2010.

BLAINEAU 2015 : A. Blaineau, *Le cheval de guerre en Grèce ancienne*, Rennes 2015.

BLOCH 1907 : R. Bloch, *De Pseudo-Luciani Amoribus*, Strasbourg 1907.

BOBOU 2015 : O. Bobou, *Children in the Hellenistic World : statues and representation*, Oxford 2015.

BOULAY 2014 : Th. Boulay, *Arès dans la cité. Les poleis et la guerre dans l'Asie Mineure hellénistique*, Pise - Rome 2014.

BRELAZ 2005 : C. Brélaz, *La sécurité publique en Asie Mineure sous le Principat (I^{er} -III^e s. ap. J.-C.) : institutions municipales et institutions impériales dans l'Orient romain*, Bâle 2005.

BRULE 1992 : P. Brulé, *Fêtes grecques. Périodicité et initiations. Hyakinthies et Panathénées*, in A. Moreau (éd.), *L'initiation. Actes du colloque international de Montpellier (11-14 avril 1991)*, I. *Les rites d'adolescence et les mystères*, Montpellier 1992.

CHANDEZON 2014 : C. Chandezon, *L'hippotropia et la boutropia, deux liturgies dans les cités hellénistiques*, in C. Balandier, C. Chandezon (éds.), *Institutions, sociétés et cultes de la Méditerranée antique. Mélanges d'histoire ancienne rassemblés en l'honneur de Claude Vial*, Bordeaux 2014, pp. 29-50.

CHANOTIS 2009 : A. Chaniotis, *Lament for a young man : A new epigram from Aphrodisias*, in A. Martinez Fernandez (coord.), *Estudios de Epigrafía Griega*, La Laguna 2009, pp. 469-478.

CHANKOWSKI 2004 : A. S. Chankowski, *L'entraînement militaire des éphèbes dans les cités grecques d'Asie Mineure à l'époque hellénistique : nécessité pratique ou tradition atrophiee ?* in J.-C. Couvenhes, H.-L. Fernoux (éds), *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours 2004, pp. 55-76.

- CHANKOWSKI 2010 : A. S. Chankowski, *L'Ephébie hellénistique : étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la mer Egée et de l'Asie Mineure*, Paris 2010.
- CLARYSSE 1995 : W. Clarysse, *Ptolemaic Wills*, in M. J. Geller et al. (eds.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, London 1995, pp. 88-105.
- CLEMENT 2014 : J. Clément, *Le droit et l'animal chez les Anciens : l'État, le cheval de guerre et le cavalier aux IVe-IIIe siècles av. J.-C.*, in E. de Mari, D. Taurisson-Mouret (éds.), *Ranger l'animal. L'impact environnemental de la norme en milieu contraint*, II, Paris 2014, pp. 86-99.
- CORDIANO 1997 : G. Cordiano, *La Ginnasiarchia nelle « poleis » dell'Occidente mediterraneo antico*, Pisa 1997.
- CORDIANO 2001 : G. Cordiano, *La ginnasarchia a Cirene. I. Dall'età tolemaica fino all'epoca augustea*, « *Minima epigraphica e papirologica* » 4 (2001), pp. 255-296.
- CORDIANO 2007 : G. Cordiano, *Entre gymnazein et hippeuein : chevaux et « dressage » militaire de l'éphèbe à Cyrène*, in P. Sauzeau, T. Van Compernelle (éds.), *Les armes dans l'Antiquité : de la technique à l'imaginaire*. Actes du colloque international du SEMA (Montpellier, 20-22 mars 2003), Montpellier 2007, pp. 563-584.
- CORDIANO 2009 : G. Cordiano, *Ginnasiarchia ed evergetismo a Cirene*, in O. Curty (éd.), *L'huile et l'argent. Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique*, Paris 2009, pp. 277-296.
- CRIBIORE 2001 : R. Cribiore, *Gymnastics of the Mind : Greek Education in Hellenistic and Roman Egypt*, Oxford 2001.
- DAREMBERG - SAGLIO 1892 : C. Daremberg, E. Saglio (éds.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, II, Paris 1892.
- DASEN 2011 : V. Dasen, *De la Grèce à Rome, des jouets pour grandir*, in D. Charles - B. Girveau (éds.), *Des jouets et des hommes*, Paris 2011, pp. 53-59.
- DASEN 2012 : V. Dasen, *Cherchez l'enfant ! La question de l'identité à partir du matériel funéraire*, in A. Hermary, C. Dubois (éds.), *L'enfant et la mort dans l'Antiquité*, III, *Le matériel associé aux tombes d'enfants*, Arles 2012, pp. 9-22.
- DOBIAS-LALOU 2000 : C. Dobias-Lalou, *Le dialecte des inscriptions grecques de Cyrène*, Paris 2000.
- DELORME 1960 : J. Delorme, *Gymnasion : étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce, des origines à l'Empire romain*, Paris 1960.
- DINSMOOR 1931 : W. B. Dinsmoor, *The Archons of Athens in the Hellenistic Age*, Cambridge 1931.
- DORION 2013 : L.-A. Dorion, *L'autre Socrate : études sur les écrits socratiques de Xénophon*, Paris 2013.
- DUCAT 2006 : J. Ducat, *Spartan Education. Youth and Society in the Classical Period*, Swansea-Oakville 2006.
- EDGAR 1928 : C. C. Edgar, *Three Ptolemaic Papyri*, « *The Journal of Egyptian Archaeology* » 14. 3-4 (1928), pp. 288-293.
- FLACELIERE - CHAMBRY 1975 : R. Flacelière, É. Chambry (éds.), *Plutarque. Vies. Tome IX. Alexandre - César*, Paris 1975.
- FOLLET 1988 : S. Follet, *Ephèbes étrangers à Athènes : Romains, Milésiens, Chypriotes etc.*, « *Cahiers du Centre d'Études Chypriotes* » 9 (1988), pp. 19-32.
- FRASER 1958 : P. M. Fraser, *Inscriptions from Cyrene*, « *Berytos* » 12 (1958), pp. 120-128.
- FUENTES GONZALES 1998 : P. P. Fuentes Gonzales, *Les diatribes de Télès*, Paris 1998.
- GAUTHIER 1995 : Ph. Gauthier, *Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques*, in M. Wörrle, P. Zanker (Hrsg.), *Stadt- und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich 1995, pp. 1-11.
- GAUTHIER - HATZOPOULOS 1993 : Ph. Gauthier, M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Beroia*, Athènes-Paris 1993

- GIRARD 1889 : P. Girard, *L'éducation athénienne au V^e et au IV^e siècle avant J.-C.*, Paris 1889.
- GOLDEN 1985 : M. Golden, *Pais, child and slave*, « L'Antiquité classique » 54 (1985), pp. 91-104.
- GOLDEN 1998 : M. Golden, *Sport and Society in Ancient Greece*, Cambridge 1998.
- GONZALEZ à paraître : J. Gonzalez, *Petits chevaux pour grand succès. Quelques terres cuites gréco-romaines d'Égypte revisitées*, in *Un hellénisme égyptien ? Actes du symposium international tenu à l'université Charles-de-Gaulle-Lille 3 (Halma-HIPEL-UMR 8164) les 19 et 20 juin 2014*, à paraître.
- GRIFFITH 2006 : M. Griffith, *Horsepower and Donkeywork : Equids and the Ancient Greek Imagination*, « Classical Philology » 101. 3 (2006), pp. 185-246.
- HAAKE 2007 : M. Haake, *Der Philosoph in der Stadt : Untersuchungen zur öffentlichen Rede über Philosophen und Philosophie in der hellenistischen Polis*, Munich 2007.
- HABICHT 1995 : Ch. Habicht, *Athènes hellénistique* (ed. or. Athen : *Die Geschichte der Stadt in hellenistischer Zeit*, Munich 1995) trad. fr. Paris 2006.
- HAMILTON J. R. 1965 : J. R. Hamilton, *Alexander's Early Life*, « Greece & Rome » 12 (1965), pp. 117-124.
- HAMILTON R. 1992 : R. Hamilton, *Choes and Anthesteria : Athenian Iconography and Ritual*, Ann Arbor 1992.
- HAMMOND 1993 : N. G. L. Hammond, *Sources for Alexander the Great: An analysis of Plutarch's Life and Arrian's Anabasis Alexandrou*, Cambridge 1993.
- HATZOPOULOS 1994 : M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, Athènes-Paris 1994.
- HATZOPOULOS 1996 : M. B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings*, II, Athènes 1996.
- HATZOPOULOS 2001 : M. B. Hatzopoulos, *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides*, Athènes 2001.
- HATZOPOULOS 2015-2016 : M. B. Hatzopoulos, *Comprendre la loi ephebarchique d'Amphipolis*, « Τεκμήρια » 13 (2015-2016), pp. 145-171.
- HATZOPOULOS 2016 : M. B. Hatzopoulos, *NEOTHEΣ ΓEFYMNΑΣΜENH. Macedonian Lawgiver Kings and the Young. David Lewis Lecture in Ancient History*, Oxford 2016.
- HEMINGWAY 2004 : S. A. Hemingway, *The Horse and Jockey from Artemision : a bronze equestrian monument of the Hellenistic period*, Berkeley 2004.
- HIN 2007 : S. Hin, *Class and Society in the Cities of the Greek East : Education during the Ephebeia*, « Ancient Society » 37 (2007), pp. 141-166.
- HOFFMANN 2014 : G. Hoffmann, *Anaplêrosis et agôgè au temps des rois Agis IV (244-241) et Cléomène III (235-222)*, « Dialogue d'Histoire Ancienne », suppl. 11 (2014), pp. 111-127.
- KAH - SCHOLZ 2004 : D. Kah, P. Scholz (Hrsg.), *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin 2004.
- KENNEL 1995 : N. M. Kennell, *The Gymnasium of Virtue : Education and Culture in Ancient Sparta*, Londres 1995.
- KENNEL 2013 : N. M. Kennell, *Who were the Neoi ?*, in N. Paraskevi Martzavou, N. Papazarkadas (eds.), *Epigraphical Approaches to the Post-Classical Polis*, Oxford 2013, pp. 217-232.
- KLAERR ET AL. 1989 : R. Klaerr, A. Philippon, J. Sirinelli (éds.), *Plutarque. Œuvres morales. Tome I. 2^e partie. Traités 3-9*, Paris 1989.
- KNOEPFLER 2015 : D. Knoepfler, *L'épébie athénienne comme préparation à la guerre du IV^e au II^e s. av. J.-C.*, in Ph. Contamine et al. (éds.), *La Grèce et la guerre. Actes du 25^e colloque de la Villa Kérylos, à Beaulieu-sur-Mer, les 3 et 4 octobre 2014*, Paris 2015, pp. 59-104.
- LARONDE 1987 : A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique : de l'époque républicaine au principat d'Auguste*, Paris 1987.

- LAUNEY 1987 : M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, Paris 1987 (ed. or. 1949-1950).
- LAZARIDOU 2015 : K. D. Lazaridou, *Ἐφηβαρχικός νόμος ἀπὸ τὴν Ἀμφίπολη*, « APXAIΟΛΟΓΙΚΗ ΕΦΗΜΕΡΙΣ » 154 (2015), pp. 1-48.
- LAZZARINI 1996 : M.-L. Lazzarini, *SEG IX, 50 : una revisione alla luce di vecchi e nuovi frammenti in L. Bacchielli, M. Bonanno Aravantinos (curr.), Studi Miscellanei 29. Scritti di Antichità in memoria di Sandro Stucchi*, I, Roma 1996, pp. 175-192.
- LEGRAS 1998 : B. Legras, *Education et culture dans le monde grec. VIII^e-I^{er} s. av. J.-C.*, Paris 1998.
- LEVY 1997 : C. Lévy, *Les philosophies hellénistiques*, Paris 1997.
- LUNI 1976 : M. Luni, *Documenti per la storia della istituzione ginnasiale e dell'attività atletica in Cirenaica in rapporto a quelle della Grecia*, « Quaderni di Archeologia della Libia » 8 (1976), pp. 223-284.
- LUNI 1987 : M. Luni, *Il Ginnasio-Cesareo nel quartiere monumentale dell'Agorà*, in Dipartimento delle Antichità (Tripoli), Missione archeologica italiana a Cirene e Leptis Magna (eds.), *Da Batto Aristotele ad Ibn El-'as : L'opera scientifica e l'attività pratica delle missioni archeologiche italiane a Cirene e Leptis Magna in collaborazione con il dipartimento delle antichità della Gran Jamahiriya araba libica socialista popolare : Introduzione alla mostra Rome 1987*, pp. 41-46.
- MAILLON 1960 : J. Maillon (éd.), *Héliodore. Les Éthiopiens. Théagène et Chariclée. Tome I. Livres I-III*, Paris 1960.
- MARROU 1981 : H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris 1965 (ed. or. 1948).
- MARTIN 1886 : A. Martin, *Les cavaliers athéniens*, Paris 1886.
- OLIVERIO 1961 : G. Oliverio, *Iscrizioni cirenaiche*, « Quaderni di Archeologia della Libia » 4 (1961), pp. 3-54.
- PARCA 1981 : M. Parca, *Deux récits milésiens chez Pétrone (Satyricon, 85-87 et 111-112) : Une étude comparative*, « Revue Belge de Philologie et d'Histoire » 59 (1981), pp. 91-106.
- PELEKIDIS 1962 : Chr. Pélékidis, *Histoire de l'éphébie attique. Des origines à 31 avant J.-C.*, Paris 1962.
- PERRIN-SAMINADAYAR 2004 : E. Perrin-Saminadayar, *L'éphébie attique, de la crise mithridatique à Hadrien : miroir de la société athénienne ?* in S. Follet (éd.), *L'hellénisme d'époque romaine : nouveaux documents, nouvelles approches. Actes du Colloque international à la mémoire de Louis Robert (Paris, 7-8 juillet 2000)*, Paris 2004, pp. 87-103.
- PERRIN-SAMINADAYAR 2007 : E. Perrin-Saminadayar, *Education, culture et société à Athènes : les acteurs de la vie culturelle athénienne 229-88 un tout petit monde*, Paris 2007.
- PIERART 2008 : M. Piérart, *Platon et la cité grecque. Théorie et réalité dans la constitution des Lois* (1^{ère} éd. 1974), Paris 2008.
- PLEKET 2012 : H. W. Pleket, *Ephebes and Horses*, « Mnemosyne » 65 (2012), pp. 324-328.
- REINMUTH 1965 : O. W. Reinmuth, *An Ephebic Text of ca. 43/2 B. C. : IG II², 1040 and 1025*, « Hesperia » 34. 4 (1965), pp. 255-272.
- RICHER 2012 : N. Richer, *La religion des Spartiates : croyances et cultes dans l'Antiquité*, Paris 2012.
- ROBERT 1937 : L. Robert, *Études anatoliennes : recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris 1937.
- ROBERT J. – ROBERT L. 1954 : J. Robert, L. Robert, *La Carie : histoire et géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques*, II. *Le plateau de Tabai et ses environs*, Paris 1954.
- ROUBINEAU 2015 : J.-M. Roubineau, *Les cités grecques (VI^e-II^e s. av. J.-C.). Essai d'histoire sociale*, Paris 2015.
- ROUSSET 2017 : D. Rousset, *Considérations sur la loi éphébarchique d'Amphipolis*, « Revue des Études Anciennes » 119. 1 (2017), pp. 49-84.

- SACCO 1979 : G. Sacco, *Sui νεανίσκοι dell'età ellenistica*, « Rivista di Filologia e di Istruzione Classica » 107 (1979), pp. 39-49.
- SARTRE 2001 : M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique (IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Paris 2001.
- SCHMALZ 2009 : G. C. R. Schmalz, *Augustan and Julio-Claudian Athens : A new epigraphy and prosopography*, Leyden-Boston 2009
- SCHNAPP 1997 : A. Schnapp, *Le chasseur et la cité : chasse et érotique en Grèce ancienne*, Paris 1997.
- SEIFERT 2011 : M. Seifert, *Dazugehören. Kinder in Kulturn und Festen von Oikos und Phratrie. Bildanalysen zu attischen Sozialisationsstufen des 6. Bis 4. Jahrhunderts v. Chr.*, Stuttgart 2011.
- SERGENT 1984 : B. Sergent, *L'homosexualité dans la mythologie grecque*, Paris 1984.
- SHAPIRO 2003 : H. Shapiro, *Fathers and Sons, men and boys*, in J. Neils, J. H. Oakley (eds), *Coming of Age in Ancient Greece. Images of Childhood from the Classical Past*, New Haven-London 2003, pp. 85-111.
- SIMON - VERDAN 2014 : P. Simon, S. Verdan, *Hippotrophia : Chevaux et élites eubéennes à la période géométrique*, « Antike Kunst » 57 (2014), pp. 3-24.
- VANDORPE 2002 : K. Vandorpe, *The bilingual family archive of Dryton, his wife Apollonia and their daughter Senmouthis (P. Dryton)*, Turnhout 2003.
- VILATTE 1986 : S. Vilatte, *La femme, l'esclave, le cheval, le chien : les emblèmes du kalos kagathos Ischomaque*, « Dialogue d'Histoire Ancienne » 12 (1986), pp. 271-294.
- WIEMER 2011 : H.-U. Wiemer, *Von der Bürgerschule zum aristokratischen Klub ? Die athenische Ephebie in der römischen Kaiserzeit*, « Chiron » 41 (2011), 487-537.
- WEST 1971 : M. L. West, *The cosmology of « Hippocrates », De hebdomadibus*, « Classical Quarterly » 21 (1971), pp. 365-388.
- WYCHERLEY 1957 : R. E. Wycherley, *The Athenian Agora : results of excavations, III, Literary and epigraphical testimonia*, Princeton 1957.

LEGENDES DES FIGURES

Fig. 1. Fragment de cratère de Lefkandi (Xeropolis), Musée d'Érétrie ME16635, source : SIMON - VERDAN 2014, fig. 5, p. 20)

Fig 2. Stèle funéraire de la nécropole de Chatby à Alexandrie, Metropolitan Museum of Art, 2154 (III^e s. av. J.-C.). Cliché de l'auteur.

Fig. 3. LUNI 1976, n° 14, fig. 14, Cyrène (I^{er} s. av. J.-C.).



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3